

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DES MONTS GROULX ET
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR
SITUÉES DANS LA PROVINCE NATURELLE DES LAURENTIDES CENTRALES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 juin 2003 à 13 h 30
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
Secteur Marquette, 10, rue Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 JUIN 2003	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
COMPLÉMENT D'INFORMATION	2
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION DES PROSPECTEURS DE MANICOUAGAN	3
M. Jacques Ferland	
M. Sébastien Maisonneuve	
M. Éric Hurtubise	
CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES	15
M. Raphaël Picard	
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA.....	17
M. Jean-François Gagnon	
M. Sylvain Archambault	
BÉNÉFICIAIRES DE CAAF DE L'AIRE COMMUNE 094-20	29
BOWATER-NORBOIS-UNIFORÊT	
M. Michel Lessard	
M. Guy Fortin	
M. Daniel Gagnon	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC.....	38
M. Louis Caron	
SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER	
SECTION LOCALE 2650 DE RIVIÈRE-PENTECÔTE	51
M. Laurent Gaumont	
M. JACQUES DUHOUX	54
MOUVEMENT AU COURANT.....	60
M. John Burcombe	
DROIT DE RECTIFICATION	
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT	65
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	65
MOT DE LA FIN	67

SÉANCE DU 10 JUIN 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais faire un petit rappel sur la façon de procéder, pour ceux qui étaient pas ici.

10 Nous entamons donc la dernière séance dans la deuxième partie des audiences publiques portant sur les deux (2) projets d'aires protégées projetées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur du ministère de l'Environnement du Québec.

15 L'objectif de la deuxième partie, c'est donc d'entendre les arguments qui sont invoqués à l'appui de votre mémoire, donc pour, contre, pourquoi, comment, qu'est-ce que vous verriez. Ce qui nous importe le plus, c'est d'entendre ce que les gens ont à dire et les arguments qui sont invoqués, c'est capital pour nous de comprendre la position.

Nous allons avoir huit (8) présentations cet après-midi.

20 Rapidement, donc nos règles sont simples mais elles visent non pas à faire la comptabilité de ceux qui sont pour, ceux qui sont contre, mais plutôt comprendre les positions pour les pour et les contre, donc les arguments.

25 Un mémoire qui est pas présenté devant la Commission mais qui est déposé à la Commission, et il y en a un certain nombre, est tout aussi examiné, lu et relu, qu'un mémoire qui est présenté devant la Commission. La seule différence, c'est que lorsqu'il y a présentation devant la Commission, ça nous permet d'échanger, à la fin d'une présentation, pour mieux comprendre le contenu des mémoires.

30 Tel qu'il vous a été mentionné par la coordonnatrice de la Commission, il y a un temps limite qu'on fixe à vingt (20) minutes pour la présentation, maximum. On vous demande de vous contenir dans ce vingt (20) minutes-là.

35 Quand les mémoires sont courts, c'est pas un problème, dans le cas des mémoires qui sont plus longs, vous êtes libres d'y aller comme vous l'entendez, par contre on vous demande de nous faire connaître au moins publiquement, pour le bénéfice de tout le monde, quelles sont vos conclusions, les recommandations, je dirais les points forts du rapport, pour que tout le monde puisse les entendre, et la Commission reviendra sur certains éléments par la suite.

40 On vous demande aussi de pas oublier que d'autres vont suivre aussi, donc on a plusieurs participants cet après-midi.

45 On continue à maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, à l'image de la première partie de l'audience publique et à l'image également de la séance d'hier soir. Émettre une opinion dans une démocratie, ça implique qu'on accepte que d'autres en aient une différente, tout simplement. Et on vous demande aussi d'éviter des propos inutilement blessants, ça n'aide en rien la démonstration d'une position, ça n'aide personne.

50 Nous appelons, bien qu'ils soient déjà installés en avant, les premiers participants pour cet après-midi, c'est-à-dire les représentants de l'Association des prospecteurs de Manicouagan.

55 Il y avait une question qui était en suspens hier, je vais demander à l'Association de libérer une place pour permette à monsieur Bergeron, on m'a dit, monsieur Bergeron, que vous auriez la réponse à la question qui était en suspens d'hier, soulevée par le SNAP.

Ce sera pas très long, messieurs!

60 **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Bonjour monsieur Bergeron, représentant du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.

Monsieur Bergeron, on vous écoute sur votre mise au point.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:

70 Bonjour monsieur le Président. Je dois remarquer au départ que la présence d'un potentiel gazier, dans une structure géologique de massif précambrien est extrêmement inhabituelle.

75 Alors après vérification au ministère, nous devons confirmer qu'il y a effectivement un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel situé à l'intérieur d'une superficie de huit mille quatre-vingt-dix-sept hectares (8097 ha) situés à la limite sud de la réserve écologique Louis-Babel.

80 Le permis a été émis le 14 février 2003; à compter de cette date, il est valable pour une période de dix (10) ans et il vise la recherche de substances gazières, puisqu'en raison d'un système de structure de failles mise en place par l'impact météoritique, il y aurait émanation et présence de gaz de type méthane, donc d'un potentiel gazier.

85 Et nous pouvons anticiper, au cours des prochaines années, sans pouvoir le confirmer au moment où on se parle, des travaux tels que géologie de surface, échantillonnage de gaz en surface et, au cas échéant, carottage minier à petite échelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

90 Merci pour la précision, monsieur Bergeron.

Ça confirme les propos qu'on a entendus hier soir, et ça vous démontre l'immense utilité de la communication par Internet.

95 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Tout à fait.

100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Bergeron.

105

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION DES PROSPECTEURS DE MANICOUAGAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

110

Nous continuons donc en réinvitant les représentants de l'Association des prospecteurs de Manicouagan. On va vous demander de vous identifier et on va vous laisser la parole.

PAR M. JACQUES FERLAND:

115

Bonjour monsieur le Président. Mon nom, c'est Jacques Ferland, je suis membre de l'Association des prospecteurs de Manicouagan.

120

Il me fait plaisir de vous présenter, à ma droite, monsieur Sébastien Maisonneuve, un natif de Baie-Comeau, géologue qui a déjà travaillé pour le Fonds régional d'exploration minière et qui, présentement, travaille en génie pour Hydro-Québec.

125

Et monsieur Éric Hurtubise, un autre natif de la Côte-Nord, qui demeure à Forestville et qui est actuellement géologue pour le Fonds régional de l'exploration minière. Il a déjà fait cinq (5) ans de travaux en Afrique et il a été rapatrié par le milieu, enfin, pour venir s'établir chez lui. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

130 Nous vous écoutons.

PAR M. JACQUES FERLAND:

LECTURE DU MÉMOIRE (INTRODUCTION)

135 Fin de la première page.

Ça vous donne une idée de l'énergie d'une roche.

140 LECTURE DU MÉMOIRE.

Fin de la troisième page.

PAR M. SÉBASTIEN MAISONNEUVE:

145 Bonjour tout le monde, je me nomme Sébastien Maisonneuve. Je vais vous présenter un peu l'Association des prospecteurs.

150 C'est une association très active ici, dans le milieu, ça comprend une trentaine de prospecteurs actifs. Le but principal de l'Association, c'est d'encourager, d'encadrer et de promouvoir la prospection minière; ensuite, c'est aussi de représenter les intérêts de ses membres.

155 La région Manicouagan, plus spécifiquement dans le secteur du réservoir et des monts Groulx, ça comprend une structure géologique qu'on considère planétaire, c'est le cratère de Manicouagan. On peut le voir vraiment à partir de satellites, c'est une structure qui est majeure.

160 Et puis moi, dans mon intervention, ce que je veux faire, ce que je veux mettre en évidence, ce que je veux vous démontrer, c'est qu'il existe un fort potentiel au niveau minier, dans ce secteur-là.

165 Donc deux (2) aspects importants à considérer. Premièrement, un impact météoritique majeur, je vais décrire un peu le contexte géologique de cet impact-là, et puis ensuite un potentiel minier important.

170 Au niveau du cratère de Manicouagan, je vais vous nommer un peu ses caractéristiques. C'est un des plus grands cratères dans le monde, ça c'est connu, c'est un diamètre de cent kilomètres (100 km), avec une zone fracturée sur cent cinquante kilomètres (150 km) de diamètre, l'impact météoritique a créé une zone fracturée, c'est une condition géologique un peu spéciale.

L'impact a eu lieu il y a deux cent quatorze millions (214 M) d'années; c'est considéré comme étant jeune dans l'épisode géologique de la terre.

175 Ensuite, cette structure-là forme un des plus gros lac de cratère au monde, sinon le plus grand. Et puis ensuite, il y a beaucoup de roche fondue, autrement dit lors de l'impact, les pressions étaient si grandes que certaines roches ont fondu, ça fait qu'on se trouve à avoir ici des conditions géologiques exceptionnelles et uniques à ce niveau-là.

180 Au niveau des impacts météoritiques qui sont répertoriés au niveau de l'Amérique du Nord, on peut voir Manicouagan, il est situé sur la Côte-Nord. Il y en a un autre aussi, celui de Charlevoix, qui est également accessible par route.

185 C'est un aspect important qu'on veut dénoter, c'est qu'à travers tous les impacts météoritiques qu'il y a dans la province de Québec, il y a seulement ceux de Charlevoix et de Manicouagan qui sont accessibles par route, d'où l'importance, nous autres on aimerait ça, d'un point de vue, développer le côté aspect géotouristique de ce site-là.

190 Ensuite, je veux faire aussi une comparaison, la mine de Sudbury, qui se trouve en Ontario, est associée à un impact météoritique et c'est une mine qui est exploitée pour le nickel, cuivre, cobalt. Ce sont des éléments, des métaux qui sont extraits de cette mine-là. Et sans que l'Association, le lien direct entre impact météoritique et mine, présence de la mine, même si ce lien-là n'est pas directement prouvé comme étant relié à un impact météoritique, c'est une situation géologique un peu particulière, ça fait qu'il y a une mine associée à un impact, dans le secteur de l'Ontario.

195 On peut peut-être envisager la même chose du côté de Manicouagan, c'est à ça que je voulais en venir.

200 Au niveau de l'exploration minière, c'est une activité extrêmement significative pour les monts Groulx, et puis la preuve de ça, c'est que tous les intervenants géologiques sont présents. On parle ici des prospecteurs, on a des prospecteurs qui sont dans la région, on a plusieurs compagnies minières, que ce soit des juniors, des majeures.

205 Ensuite, au niveau du ministère, le ministère fait beaucoup d'études, des levés géochimiques, des levés géophysiques, ça je vais un peu en montrer un peu plus en détail tantôt.

210 Et puis il y a aussi les universités qui sont présentes, on parle de l'Université de Chicoutimi mais aussi l'Université de Montréal ou d'autres, des fois c'est des chercheurs qui sont associés à ces universités-là qui viennent faire des recherches sur le géologie, sur les roches de la région.

Ça fait que tout ça, ces intervenants-là, ils sont là parce qu'il y a un intérêt, et cet intérêt-là, c'est la géologie qui amène tous ces gens-là dans la région des aires protégées qu'on veut désigner.

215

Dans la région du cratère de Manicouagan, on peut voir la disposition géographique des compagnies. On a SOQUEM, on a ESSEC, Ressources Manicor, ça c'est un prospecteur qui est établi sur la rive est du réservoir; il y a Virginia, Falconbridge. Ça fait que c'est toute une série de compagnies qui sont présentes aux alentours du cratère de Manicouagan.

220

Et ici, en pointillé, on voit un peu la zone de fracturation qui est associée à l'impact météoritique. Ça fait que lors de l'impact, il y a eu des fractures, le socle rocheux s'est fracturé, et c'est dans cette aire-là que se positionnent un peu toutes ces compagnies. Ça fait que plus de deux mille (2000) titres miniers, c'est extrêmement important au point de vue géologique.

225

Le potentiel minier est important, au niveau premièrement du nickel, du cuivre, du cobalt, du platine, du palladium. Ce sont les principaux éléments qu'on peut espérer trouver en grande quantité, et puis même éventuellement faire une mine au niveau de ces métaux-là.

230

Au niveau minéraux industriels, il y a également un potentiel, on parle entre autres du graphite, de la kyanite. Entre autres, il y a un indice de graphite qui a été découvert en 2002 dans cette région-ci.

235

Le secteur d'intérêt, ça, ça a été présenté par le ministère des Ressources naturelles, monsieur Perreault, qui est un géologue, ex-géologue résident de la région, alors il a délimité une aire d'intérêt, ça fait que c'est dans un de ses rapports. Alors on voit que les monts Groulx sont inclus dans ce secteur d'intérêt là, et ça va jusqu'à Manic 3. Ça fait que c'est une autre indication, un autre géologue qui s'est positionné, qui a fait des recherches et qui considère que ce secteur-là est important, c'est un secteur d'intérêt pour l'exploration minière.

240

Une autre carte ici qui montre premièrement l'aire protégée qui est proposée. On peut voir, ici, c'est des petits marteaux qui représentent des indices, des indices minéraux qui sont répertoriés jusqu'à maintenant. On peut voir qu'il y en a quand même plusieurs.

245

Au niveau de la couleur orange, ce sont des titres miniers qui sont, dans ce cas-ci, c'est Falconbridge qui est positionnée ici, ça fait qu'il y a une série de plus de mille (1000) "claims" positionnés ici. Même chose ici, un prospecteur, monsieur Jean Fortin, a des titres miniers ici aussi. On voit qu'il y en a un peu partout.

250

Et de façon géologique, il y a pas de raison, c'est ça – bon, le secteur compris par exemple entre les titres miniers ici et puis ceux de monsieur Fortin, bon, à l'intérieur des monts Groulx, il y a déjà eu des "claims", ils ont été échus avec les années, mais il y a différents indices qui ont été découverts.

255 Ça fait que c'est pour montrer aussi la dispersion des "claims". Souvent, les "claims" ou
les titres miniers, ça suit de façon assez évidente, dans ce cas-ci, le long de la route 389. Étant
donné la présence de la route, il y a une facilité à aller prospecter dans ces régions-là, d'où la
présence de nombreux indices minéralisés. Ça fait que le secteur des monts Groulx, même si
260 les roches sont similaires à celles que l'on rencontre sur la partie est, même s'il y a pas de titres
miniers, ça indique qu'il y a quand même un potentiel ici, là.

Ici, c'est une carte, ce que je veux montrer ici, c'est qu'il y a différents travaux qui ont été
faits par le ministère des Ressources naturelles. Entre autres, on peut voir ici, au centre des
monts Groulx, c'est un levé aéroporté qui a été fait, un levé géophysique.

265 Ça, ce levé-là, ce que ça fait, ça indique les zones conductrices présentes dans le socle
rocheux. Ça fait que chaque petit point, ici, représente une anomalie géophysique qui est
associée à un conducteur. Ça fait que chaque conducteur, étant donné qu'on cherche du nickel,
du cuivre, ces métaux-là sont conducteurs, donc chaque petite cible, ici, constitue une zone
270 d'intérêt pour la prospection.

Et on peut noter ici qu'il y a déjà eu des découvertes associées à ces anomalies-là.

Ici, ce sont les prospecteurs Ouellet et puis ici, c'est le lac Mora, qui a déjà été découvert.
275 Également, on note ici la zone de monsieur Fortin et la série de "claims" de Falconbridge.

En termes de cartographie géologique, ça aussi c'est important, une bonne cartographie
géologique, ça incite les prospecteurs, les compagnies minières aussi à aller faire des
investigations, parce que les indices minéralisés sont associés à des roches, selon les métaux
280 qu'on cherche, et puis le fait de faire une bonne cartographie de l'ensemble du territoire nous
aide pour la prospection.

Ça fait qu'ici, ce qu'on peut constater, c'est que monsieur Gobeil, qui est un autre
géologue au ministère a cartographié différents secteurs. On voit qu'ici, il nous manque de
285 l'information qui est précieuse, à notre avis.

Ensuite de ça, il y a monsieur Kish qui a fait une cartographie, mais en 1968. À ce
moment-là, les connaissances géologiques étaient pas au point où elles sont rendues
aujourd'hui, il y a différentes découvertes qui ont eu lieu. Et ce qu'on demande, vous allez le voir
290 dans les recommandations, c'est de faire une mise à jour de ce secteur-là, au niveau
cartographique.

L'exploitation d'une mine. Si jamais il y avait une mine de développée, je vais vous
montrer ici un peu l'impact économique; ce sont vraiment des retombées majeures, tant pour la
295 région que pour la province, que pour le pays au complet.

300 Par exemple INCO, à Mine Voisey's Bay, au Labrador, c'est un gisement nickel, cuivre, cobalt, les mêmes éléments que l'on retrouve ou qu'on pourrait retrouver en quantité suffisante pour faire un gisement dans les monts Groulx, c'est associé à un contexte géologique semblable à ce que l'on retrouve dans les monts Groulx, ça a été découvert en 1993, le gisement de Voisey's Bay, et puis ils prévoient le mettre en production en 2006. On voit ici que ça a pris treize (13) ans, et on parle d'une compagnie majeure qui a quand même des moyens pour mettre en production une mine.

305 Ça fait qu'ici, je vais revenir sur le fait important, il y a un certain délai entre la découverte d'un gisement et sa mise en exploitation. Ça, c'est un point important que je vais revenir plus tard.

310 Ensuite, au niveau des impacts, INCO a fait une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve, une entente de deux virgule neuf milliards de dollars (2,9 MM\$). C'est extrêmement important pour une communauté. Ils prévoient entre autres la mise sur pied d'un concentrateur, ainsi de suite. On parle ici d'une durée de vie de plus de vingt (20) ans, et puis on parle de trente (30) ans, même, dans le cas de INCO. Ça fait que c'est des emplois, des bons emplois, et puis c'est des emplois qui durent, qui sont permanents.

315 Au niveau de Falconbridge, au Nord du Québec, dans le Nunavik, premiers indices découverts en 1937, mise en production en 1997. On parle ici de soixante (60) ans entre la découverte des premiers indices et la mise en production.

320 Il y a différentes phases pour la mise en production d'une mine, ça fait que ça dépend, il y a beaucoup d'aspects économiques, il y a des aspects aussi – il y a différentes phases, il y a différentes phases d'exploration avant de mettre en production une mine. Il faut vraiment connaître les teneurs, les tonnages.

325 Ensuite de ça, on voit les investissements de sept cents millions (700 M\$) qui ont été amenés par Falconbridge, au Nord du Québec. Quatre cent soixante-dix (470) emplois directs, une exploitation à ciel ouvert et souterraine. Ça fait que l'exploitation se fait pas nécessairement à ciel ouvert, elle peut se produire aussi en souterrain.

330 Production, mêmes métaux qu'on retrouve dans les monts Groulx. Durée de vie de la mine qui est prévue, environ vingt-cinq (25) ans.

335 On parle ici d'une entente avec le milieu, les Inuits. Je pense que ça, au niveau des compagnies, que ce soit forestières, que ce soit minières, je pense qu'au niveau de l'exploitation des ressources naturelles d'un milieu, je pense que les compagnies ont compris qu'on le fait en partenariat avec le milieu. Et ça, je pense que Falconbridge, ici, dans ce cas-ci, l'ont bien prouvé avec l'entente avec les Inuits.

340 Et puis il y a également les considérations environnementales, ces gens-là, depuis les années quatre-vingt-dix, sont soumis à des règles qui sont sévères. Et par exemple, Falconbridge participe au processus de qualité qui est ISO 14 001-Environnement.

345 Au niveau de votre décret, au niveau de l'aire protégée qui est proposée, il y a un impact néfaste sur l'exploration minière, et puis cet impact-là a été senti dès l'instauration du décret. Par exemple, je veux vous parler d'un prospecteur, Jean Fortin, qui est un prospecteur professionnel qui s'est établi sur les rives est du réservoir Manicouagan, c'est un prospecteur qui s'est établi là parce qu'il y avait un fort potentiel. C'est le ministère qui avait établi, selon ses cartes géologiques, qu'il y avait un bon potentiel.

350 Ça fait que monsieur Fortin s'est installé là, lui il vit de ça, c'est son gagne-pain, et puis il est établi depuis 1995 sur la rive est du réservoir. C'est un site choisi pour son potentiel élevé.

355 Ensuite, depuis 95, il y a un virgule cinq millions (1,5 M\$) en dépenses d'exploration qui ont été faites sur ses propriétés à lui. On parle de SOQUEM, Virginia, de Matamec. Ça fait que c'est extrêmement significatif, et puis ici on parle d'un prospecteur qui est dans une région spécifique.

360 Plusieurs indices ont été découverts, dont certains ont été non enregistrés. Ça, ce que je veux dire par là, chaque prospecteur qui fait une découverte, généralement il la protège, cette découverte, par des titres miniers, il fait un jalonnement autour de sa découverte. Et puis des fois, pour des raisons économiques, un prospecteur a pas nécessairement l'argent pour mettre des dépenses, parce que pour garder ses titres miniers, il a l'obligation de dépenser de l'argent. On parle de mille deux cents dollars (1200 \$) par titre minier.

365 Ça fait qu'à ce moment-là, les prospecteurs, des fois, ils vont pas tout le temps enregistrer leur découverte. Ça fait que c'est un point, un bémol pour dire que même s'il y a pas nécessairement des titres miniers à la grandeur de la zone, ça reste qu'il y a un potentiel, ça reste qu'il y a des indices de découverts.

370 Ensuite de ça, lui, il y a eu un désintéressement des compagnies, c'est qu'il a essayé de vendre certaines de ses propriétés à des compagnies minières, mais il s'est fait dire: vos titres miniers sont enclavés par la zone protégée. Et puis ça, ça enlève un très très grand potentiel à ses propriétés.

375 Parce qu'il faut comprendre, dans la géologie, c'est que les endroits où il existe des affleurements sont très minimes comparés à la surface générale du terrain, ça fait que c'est des fenêtres qu'on voit à travers le socle rocheux.

380 Ça fait que le prospecteur qui fait une découverte en surface, il va protéger cette zone-là par l'établissement de titres miniers, sauf que cette lentille minéralisée là peut se poursuivre sur cinq cents mètres (500 m), il y a un certain étalonnement, bien, pas étalonnement mais plutôt

385 dispersion des minéralisations, et c'est pas nécessairement la zone la meilleure qu'il a trouvée. Mais il se restreint quand même, question d'économie. Ça fait que c'est pour ça que le fait de circonscire ces "claims" aux alentours d'aires protégées, ça limite, point de vue exploration. Ça fait que les compagnies sont désintéressées.

Et ça, monsieur le Président, on a une lettre d'une compagnie qui dit qu'étant donné entre autres la présence d'aires protégées, on n'est pas intéressé à votre propriété.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux juste vous rappeler que compte tenu que le temps avance rapidement, de pas oublier de nous faire part de vos conclusions, parce qu'on est déjà rendu aux vingt (20) minutes, au moment où on se parle.

395

PAR M. SÉBASTIEN MAISONNEUVE:

Je vais te laisser terminer!

400 **PAR M. JACQUES FERLAND:**

Bon, c'est bien.

LECTURE DU MÉMOIRE (CONCLUSION)

405

Page 2 de la conclusion, fin du troisième paragraphe.

Vous verrez en annexe du document les lettres lui signifiant qu'ils ont plus de valeur.

410 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 4 de la conclusion, fin du premier paragraphe.

Vous aurez les articles en annexe.

415

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Merci messieurs. Peut-être quelques instants, si vous permettez pour un échange. Soyez assurés qu'on a lu votre mémoire et puis on va lire aussi les addenda au mémoire qui a été déposé aujourd'hui.

425 Première question, est-ce qu'il y a un lien, organique ou autre, avec un autre groupe qui s'appelle l'Association de l'exploration minière du Québec; est-ce qu'un est membre de l'autre ou c'est deux (2) groupes totalement distincts.

PAR M. JACQUES FERLAND:

430 C'est deux (2) groupes totalement distincts.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Très bien.

Ma première question, c'est une question sensible, je vous la pose, prenez-la comme une question de néophyte, on l'a entendu un peu hier mais c'était déjà une question qui intriguait la Commission.

440 On a vu de façon plus élaborée tantôt la présentation du potentiel, de l'immense potentiel décrit du secteur des monts Groulx, du fait aussi qu'il y a des "claims" qui sont en périphérie, qui sont pas dans le territoire mis en réserve mais autour des monts Groulx, compte tenu de tout ça, de la cartographie, et on parle d'une cartographie même de 1968 sur un des éléments graphiques présenté par votre collaborateur, malgré les informations que vous donnez pour
445 Voisey's Bay, INCO, treize (13) ans entre l'exploration et la mise en chantier, comment ça se fait qu'aujourd'hui on en soit encore à l'exploration et qu'il y ait pas je dirais de décision ou d'exploitation qui a été mise en place.

450 Quand même, on remonte à plusieurs années et même quelques décennies, là.

PAR M. JACQUES FERLAND:

C'est parce que c'est très long, ça demande beaucoup d'investissement, de recherche.

455 Et le secteur de la Côte-Nord a été délaissé pendant de nombreuses années, en fait tout l'investissement était concentré en Abitibi, où il y avait des modèles géologiques. Ça veut dire, on savait que si on trouvait tel type de structure, il y a une grosse possibilité qu'on trouve de l'or, tandis qu'ici, c'est beaucoup plus complexe, les formations géologiques sont beaucoup plus
460 vieilles, plus complexes. Et il y avait pas d'accessibilité, non plus.

Là, l'accessibilité se développe avec le réseau des forestières; le réseau d'accès, eux autres vont chercher leur bois, donc ça donne accès. Vous remarquerez aussi, tous les nouveaux "claims", ça vient de la route 389.

465 Les découvertes en 2002 ont été faites à l'ouest, au sud-ouest du réservoir, par l'accessibilité qu'a permise la compagnie Kruger.

470

Parce qu'avant, on explorait en hélicoptère; à mille deux cent piastres de l'heure (1200 \$/h), les prospecteurs peuvent pas se permettre ça. Tandis qu'aujourd'hui, c'est accessible en véhicule et la prospection débute à peine ici, sur la Côte-Nord, et il y a beaucoup de travail à faire.

475

Là, le ministère en est conscient, et les compagnies minières aussi. Mais on a déjà des infrastructures majeures, comme le chemin de fer, des ports en eau profonde, alors on a déjà des infrastructures majeures qui nous favorisent, advenant la découverte de ces potentiels-là. On n'a pas à construire ça, c'est déjà en place.

480

Mais c'est long, la prospection minière, et ça débute à peine. Et plus on avance, plus on fait des découvertes majeures.

485

Comme les diamants, jamais le Québec n'aurait pensé faire partie du club sélect des diamantaires. On a de très belles découvertes qui ont été faites dans les monts Otish, ça fait à peine un an; on est rendu à douze (12) kimberlites déjà et il y a un fort potentiel d'exploitation. Parce que ça va être moins dispendieux, moins onéreux que dans le grand territoire du Nord-Ouest, parce qu'il y a déjà des routes forestières qui s'en vont dans cette direction-là.

490

C'est ça, la Côte-Nord, c'est tout jeune, c'est plein de surprises et c'est plein d'avenir aussi. Ça fait que d'enterrer tout ça, c'est très décevant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais l'avenir que vous parlez, il est conditionnel à l'intéressement de compagnies à exploiter.

495

Si, malgré les "claims", l'exploitation était ailleurs pour d'autres raisons, pour l'intérêt de certains types de minéraux, vous parlez de l'or, je pense que l'exemple est frappant, mais dans le cas de d'autres minéraux, ça veut dire que l'exploitation va être le corollaire de l'intéressement des compagnies, comme les grosses compagnies, sinon le potentiel reste là, reste je dirais en suspens. Vous me comprenez, ça reste en place jusqu'à temps que!

500

PAR M. ÉRIC HURTUBISE:

505

Oui, bonjour. Justement, par rapport à ça, la région va investir un nouveau levé de géochimie de sédiments de fond de lacs. La région a déjà été faite, dans les années soixante-dix, par la compagnie SOQUEM, 76-77, ils avaient fait neuf (9) éléments qui étaient intéressés dans ce temps-là.

Aujourd'hui, on s'apprête à faire, pour l'été, un nouveau levé avec des nouveaux éléments. Donc la région est prête à investir, et va couvrir une partie du territoire de la

510 Manicouagan, la MRC de la Manicouagan, donc couvrir une partie des monts Groulx, du secteur éliminé.

Donc ça, c'est un nouvel outil qui va être à nouveau disponible pour les compagnies et justement, il y a cinq-six (5-6) compagnies, si je me souviens bien, qui s'impliquent dans ce levé-là, financièrement.

515 Donc oui, effectivement, il y a des choses qui sont en cours, dont ce levé géologique là qui va permettre aux compagnies, inciter les compagnies à revenir dans la région. Donc c'est un point.

520 Effectivement, si les compagnies viennent pas, s'il y a pas de nouveau – mais il va y en avoir du nouveau. Donc étant donné ce nouveau-là qui va être disponible à la fin de l'année 2003-2004, donc à ce moment-là, il pourrait y avoir des réinvestissements de compagnies dans la région, suite à ce levé-là, par exemple.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour bien comprendre, qu'est-ce qui incite la mise au point ou l'arrivée de ces levés-là géochimiques que vous parlez; il y a tu un événement particulier?

530 **PAR M. ÉRIC HURTUBISE:**

Oui. En 76-77, on avait fait des levés pour neuf (9) éléments, l'or n'était pas analysé, le platine n'était pas analysé, par exemple.

535 Aujourd'hui, dans le contexte actuel – en 77, la valeur de l'or était pas aussi élevée, aujourd'hui elle est très importante, donc on a besoin de connaître le potentiel en or d'un territoire, le potentiel en platine par exemple dans un territoire.

540 Et aussi, en 77, la valeur de détection qu'on utilisait était peut-être pas aussi bonne qu'aujourd'hui, donc c'est ce qui fait qu'on a décidé de refaire le relevé qui avait été fait par SOQUEM, une compagnie, pour le faire maintenant par le ministère, le ministère est le maître d'œuvre de ce travail, avec un investissement de la région.

545 Donc c'est ça, on a décidé de le refaire parce qu'il y avait seulement neuf (9) éléments, dont l'absence de l'or, l'absence du platine par exemple, comme éléments dans le levé. Ça fait que c'est des éléments de plus qu'on va aller chercher.

550 Il va y en avoir plusieurs autres, bien sûr, tous des éléments qui peuvent être utiles justement à la prospection du diamant par exemple, qu'on n'avait pas dans le levé, qui couvrait seulement neuf (9) éléments chimiques. Donc là, on va en avoir soixante-six (66) éléments chimiques, dans le nouveau levé.

Ce qui fait qu'on va donc donner un coup de pouce très important à l'intérêt des compagnies à venir dans le secteur. C'est une des raisons qui fait qu'on va avoir probablement un réinvestissement, un réintérêt dans la région, très rapide, suite à ça.

555

Et c'est ce qui fait que nous, on voudrait que ça reste bien sûr ouvert, parce que l'investissement fait par la région couvre ce secteur-là, on voudrait pas qu'il soit bloqué aux possibilités minières qu'il pourrait y avoir dans ce secteur.

560

PAR M. JACQUES FERLAND:

Un autre élément qui fait aussi que ça accélère pas rapidement, c'est que les mises de fonds, on va regarder au niveau touristique, on manque d'argent mais on a à peu près quatre millions (4 M\$) sur la Côte-Nord qui se dépensent, mais au niveau minier, on a un fonds d'exploration minière, il vit avec trois cent mille piastres (300 000 \$).

565

Et puis c'est des associations de prospecteurs qui sont dynamiques, qui essaient de soutenir, avec le FREM, soutenir ça, l'exploration, et on réussit assez bien, par notre dynamisme, à intéresser les gens. Mais on a peu de moyens. Ça, c'est une autre raison pourquoi c'est lent.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être une question de précision, justement, monsieur Ferland. Le fonds en question auquel vous faites référence, est-ce que c'est un fonds – j'ai posé la question à la MRC hier mais j'aimerais ça l'entendre de vous puisque vous semblez être parmi les payeurs – est-ce que c'est de l'argent privé ou c'est des contributions gouvernementales?

575

PAR M. JACQUES FERLAND:

Non, c'est des fonds, il y avait un programme d'exploration minière qui existait au ministère et là, on l'a transféré dans le milieu en créant un fonds d'exploration minière.

580

Il existait, lui, au départ, en 91, avec un million et demi (1 ½ M\$) qui avait été investi par une compagnie minière, et puis il a vécu des intérêts et tranquillement, il s'est mangé, mais le gouvernement l'a maintenu en transférant son programme pour les prospecteurs, d'aide aux prospecteurs, ce qui est administré par le fonds régional.

585

Et puis lui couvre toute la Côte-Nord. Il y a trois cent mille piastres (300 000 \$), il y a à peu près un demi-million (½ M\$), avec tout l'argent, pour toute la Côte-Nord; c'est grand comme la France, on vous dit ça, là. Et trois (3) associations de prospecteurs qui couvrent toute la Côte-Nord, à l'heure actuelle.

590

595

Mais il y a d'autres prospecteurs, on en a à Schefferville, il y a des Montagnais, en fait les Innus qu'on appelle aujourd'hui, ont participé à des programmes d'exploration qui ont été dirigés par le FREM.

600

Malgré le peu de moyens, on est très dynamique, et les associations font partie du conseil d'administration du FREM, sont représentées au conseil d'administration du FREM.

C'est une structure régionale, en fait, qui survit de peine et de misère, d'un budget à l'autre, mais on est assez dynamique pour justement amener des investissements, comme monsieur Hurtubise vous l'a mentionné. C'est dû aux efforts qu'on a faits dans le milieu, à sensibiliser le ministère et les compagnies minières.

605

Ça fait que c'est une première au Québec, en fait, il y a cinq (5) compagnies minières, le ministère et puis le milieu qui s'investit, les CLD, MRC, qui investissent dans le développement en fait, pour avoir une meilleure connaissance de notre milieu, parce qu'il est encore très méconnu.

610

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous remercions, messieurs.

615

CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES

PAR LE PRÉSIDENT:

620

Nous invitons maintenant les représentants de la communauté innue de Betsiamites. Je vois monsieur Picard, je vais vous demander de vous identifier, monsieur Picard.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

625

Oui, Raphaël Picard, chef de la première Nation de Betsiamites.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Très bien, nous vous écoutons.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

Monsieur le Président!

635

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

640 Merci monsieur Picard. Me permettez-vous quelques questions pour mieux comprendre.

Bon, votre appui est clair, sous réserve de certains éléments à caractères ancestraux, vous les reliez à ceux inclus dans l'approche commune, j'aimerais savoir, est-ce qu'il y a des éléments particuliers là-dedans qui revêtent un caractère essentiel; je parle pas des questions de
645 détail, mais des éléments, des conditions de l'approche commune qui vous apparaissent essentielles à votre appui au projet d'aires protégées du ministère de l'Environnement.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

650 D'abord, la question des parcs innus est un élément fondamental dans la négociation de l'entente de principe et aussi du projet de traité.

Nous, la communauté Betsiamites avons situé le mont Groulx comme futur parc innu, parc régional ou parc innu de cogestion avec les intervenants régionaux.
655

Nous, ça fait partie des effets et modalités de l'exercice de nos droits ancestraux, y compris le titre. C'est dans ce sens que nous concevons la mise en œuvre des projets d'aires protégées, c'est quelque chose qui améliore la situation de protection du milieu en même temps, cette mise en œuvre doit se faire en compatibilité des orientations qui ont été mises pour la
660 question des monts Groulx comme futur parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je reviens sur la question, de façon générale, je pense que ce que vous demandez, c'est
665 le respect de vos activités traditionnelles, par ailleurs vous mentionnez, au travers ce qu'on a entendu tantôt, et je vous cite, "nous sommes prêts à en discuter également".

Donc cette ouverture-là à en discuter, est-ce que ça comprend des activités traditionnelles qui pourraient être exercées autrement ou si la question des activités
670 traditionnelles, c'est un point sur lequel il y a pas de recul.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

D'abord, je vais revenir à qu'est-ce que vous voulez en venir, c'est que nous, quand on a
675 inclus les monts Groulx, c'est que nous, on veut absolument pas de développement des ressources, de ressources minières ou autres, là; il faut garder l'intégralité même du massif comme zone protégée qui soit proche de la façon de conserver la protection et la conservation du

milieu. Alors nous, ce qu'on a donné comme orientation lors des négociations sur la question des monts Groulx était que ce soit une zone de protection.

680

Quant à l'exercice des activités traditionnelles, quand on parle, nous autres, d'activités traditionnelles, c'est pas nécessairement de tout couper ou de tout tuer la faune. On a, dans nos activités traditionnelles, des préoccupations de conservation et de saine gestion de la faune et des habitats.

685

Alors nous, il est fort probable que dans l'institution, la mise en œuvre d'un parc, que nous harmonisons nos façons de faire sans restreindre les droits qui sont issus.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Je prends un exemple. Dans la proposition du ministère de l'Environnement, il y a un conseil de conservation avec une codirection; est-ce que ce genre de proposition là vous convient, est-ce que vous voyez d'autre chose.

695

On a vu, on a entendu hier d'autres groupes sociaux, régionaux et même nationaux qui disaient qu'ils étaient intéressés aussi à participer. Vous, le conseil de consultation tel que compris par la proposition du ministère de l'Environnement, est-ce que ça vous convient.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

700

Nous, on dit qu'au niveau de notre participation de la gestion de l'aire protégée, c'est que nous, on demande qu'il y ait un mandat de gestion qui soit négocié de part et d'autre, ce qui laisse une ouverture à essayer d'harmoniser les intérêts des uns et aussi l'optique gouvernementale, et nos intérêts pour le site des monts Groulx.

705

C'est que nous, on dit que le mandat de gestion soit négocié et que soient pris en compte tous nos intérêts et les intérêts des autres utilisateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Nous vous remercions.

715

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Nous allons inviter maintenant le SNAP.

Bienvenue, si vous voulez vous présenter, nous vous écoutons.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

725 Bonjour monsieur le Président, Jean-François Gagnon, l'unique employé de la SNAP, du moins de la section québécoise de la SNAP.

J'ai avec moi notre bénévole du mois!

730 **PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:**

Sylvain Archambault, biologiste. Je suis impliqué comme bénévole au sein du Comité conservation-éducation de la SNAP.

735 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

740 Quelques mots sur la SNAP pour commencer, parce qu'on est peut-être un peu obscur comme groupe, c'est pas dans nos intentions, c'est tout simplement parce qu'on débute au Québec. L'organisme est bien implanté au Canada anglais mais au Québec, on est relativement nouveau.

745 Au niveau canadien, bien, on parle d'un organisme fondé en 1963, on retrouve actuellement onze (11) sections de la SNAP qui sont autonomes les unes par rapport aux autres, et c'est vraiment des gens, des citoyens qui ont à cœur la protection des espaces naturels qui se sont mis ensemble et ça l'a grossi. On parle d'environ vingt mille (20 000) membres au Canada, on parle de quatre cents (400) bénévoles.

750 Au Québec, bien, c'est beaucoup plus petit, on a débuté officiellement nos activités en 2001, et on fonctionne beaucoup avec l'implication de bénévoles, et s'ils étaient tous travaillants comme Sylvain, on serait encore plus connu.

Au Québec, notre mandat, c'est veiller à la création d'un véritable réseau d'aires protégées et aussi veiller à ce que les aires protégées existantes soient bien gérées.

755 On a un intérêt particulier pour la Côte-Nord en termes des opportunités de conservation qu'il y a ici sur le Côte-Nord, et on travaille en collaboration avec les groupes régionaux, nationaux, les premières nations.

760 Un des exemples qu'on a, bien, on travaille beaucoup avec le Conseil régional de l'environnement, ces temps-ci, à faire de la sensibilisation sur les aires protégées, on rencontre les groupes d'utilisateurs d'un territoire, les trappeurs autochtones, les chasseurs et tout ça, pour parler des aires protégées.

765 Au niveau de notre présentation d'aujourd'hui, bien, on va parler un petit peu de manière générale de la SQAP, on va essayer d'élargir un peu le débat sur la SQAP, et on va évidemment donner notre position par rapport aux deux (2) projets de réserve de biodiversité, en précisant qu'on va s'attarder particulièrement aux limites, parce que les limites telles qu'elles sont proposées ne conviennent pas, selon notre vision des choses.

770 Et on va essayer de démontrer que ces territoires-là sont vraiment des territoires d'intérêt pour la conservation et qu'on protège pas dans le but de faire du tort à une industrie ou à une autre, mais on protège vraiment parce qu'il y a un intérêt en termes de conservation dans ces territoires-là, et j'espère être en mesure de vous le démontrer.

775 Bien en fait, on peut débiter premièrement avec quelques commentaires sur la SQAP, la Stratégie québécoise sur les aires protégées. En fait, c'est une initiative courageuse du gouvernement d'amener le territoire, la superficie du territoire protégé, face à l'exploitation des ressources, à huit pour cent (8 %) d'ici 2005. C'est une initiative qu'on salue, mais il faut comprendre que c'est un pas, c'est un premier pas dans la bonne direction.

780 Ce qu'on tient à rappeler, c'est qu'avant l'arrivée de la SQAP, en termes d'aires protégées au Québec, on faisait dur; le déficit d'aires protégées était majeur. On calcule, selon notre définition à nous d'une aire protégée qui ne contient aucune activité industrielle, moins de un pour cent (1 %) du territoire québécois était protégé, avant la mise en œuvre de la SQAP. Ce qui veut dire que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du territoire et plus était ouvert à l'industrie, au commerce ou aux résidences.

790 Alors quand on parle de développement durable, comme c'est le mot ces temps-ci, il faut penser en termes de territoire général, et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du territoire ouvert aux industries, ce n'est pas à mon avis du développement durable.

795 Quelques mots sur la nouvelle Loi 129, sur la conservation du patrimoine naturel. Bien, des félicitations car cette loi-là permet vraiment de cibler les objectifs de conservation, tout en offrant une certaine flexibilité. Cette flexibilité-là va permettre justement de pouvoir maintenir la biodiversité, en permettant certains usages sur le territoire. Alors pour ça, c'est un outil qui va s'avérer utile.

800 Au niveau de la situation des aires protégées, on calcule qu'actuellement, avec les nouvelles annonces, celles du mois de juillet 2002, celles de février, on est rendu à deux point neuf pour cent (2,9 %) du territoire qui est protégé. C'est pas le même chiffre que le ministère de l'Environnement, tout simplement parce qu'on s'entend pas sur les territoires qui devraient figurer parmi les aires protégées.

805 Alors ce deux point neuf pour cent (2,9 %) là, il contient les nouveaux projets d'aires protégées. Alors il nous apparaît essentiel que tout ce qui a obtenu un statut temporaire de

protection obtienne, dans les délais prévus dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, dans un délai de quatre (4) à six (6) ans, obtienne un statut permanent.

810 Notre première recommandation, c'est fort simple, on voudrait que les budgets, que les ressources nécessaires soient accordées au ministère de l'Environnement pour qu'il puisse mener ce projet-là à terme et que les sites identifiés, les sites avec statut temporaire, deviennent permanents.

815 Une fois ces sites-là avec un statut permanent, on est à deux point neuf (2,9 %), il y a encore beaucoup d'efforts à faire.

820 Une deuxième recommandation, je l'ai mentionné, on s'entend pas toujours sur les sites qui devraient faire partie des aires protégées, on recommande que l'ensemble des sites soit examiné de plus près, particulièrement les habitats fauniques devraient être revus et s'ils ne correspondent pas à la définition d'une aire protégée, devraient être retirés du registre.

825 Au niveau de la forêt boréale, on en a parlé beaucoup, bien, il faut souligner qu'il y a quand même eu des progrès importants en termes d'aires protégées sur la forêt boréale, il y a des sites quand même assez importants qui ont été rajoutés, les monts Groulx, la rivière Moisie entre autres. Par contre, comme on l'a mentionné hier, d'autres groupes l'ont mentionné hier, il y a toujours des carences majeures au niveau de la forêt boréale dite commerciale.

830 Alors je peux comprendre qu'on commence par les aires les plus faciles à protéger au début, mais il va falloir mettre ses culottes en forêt boréale commerciale. Et notre recommandation, c'est tout simplement de protéger douze pour cent (12 %), un minimum de douze pour cent (12 %) de chacune des régions naturelles, incluant les régions naturelles en forêt boréale dite commerciale.

835 Un dernier commentaire sur la SQAP, en fait on l'a mentionné à quelques reprises hier soir aussi, la participation du public et des groupes, elle est importante, groupes régionaux mais aussi groupes nationaux qui doivent être impliqués, parce que les aires protégées, c'est tous les québécois. Alors vraiment mettre des mécanismes plus tôt dans le processus, et non pas amener le public en bout de ligne, quand c'est le temps d'harmoniser les usages un peu. Vraiment inclure le public au niveau de l'identification des sites, c'est un "must", et ça s'est fait
840 d'ailleurs pour la province naturelle F, et on voudrait que ça se poursuive comme ça.

Je vais céder la parole à Sylvain qui va ramener quelques principes qu'il nous semble important de rappeler dans le cadre de la SQAP, et surtout à mettre en application.

845 **PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:**

Oui, je vais poursuivre avec quelques principes de biologie de la conservation qui vont aider un peu à comprendre l'essence de nos recommandations sur la dimension, la taille des aires protégées.

850

Alors la connaissance sur la planification des réseaux d'aires protégées s'est beaucoup raffinée depuis le début des années soixante-dix, alors qu'on a introduit le concept de représentativité, un concept qu'on a abordé très souvent hier et aujourd'hui.

855

De nos jours, on constate que le simple principe de représentativité n'est pas suffisant, on se retrouve souvent avec des aires protégées qui sont de petite taille, qui sont isolées dans un océan de développement, et la taille n'est pas suffisante pour permettre le maintien à long terme des espèces dans ces aires protégées. Souvent, on va parler d'îlot d'extinction, c'est un terme qui revient amplement, amplement démontré par la littérature scientifique.

860

Alors dans cette optique, on recommande de s'orienter de plus en plus, et c'est quelque chose qui se constate à l'échelle de la planète aussi, s'orienter de plus en plus vers des aires protégées de taille substantielle; et en forêt boréale, ce qui est fortement recommandé, c'est des tailles de cinq cents kilomètres carrés (500 km²), et même plus, de deux mille kilomètres carrés (2000 km²), de façon à minimiser les effets de lisière, avoir des domaines vitaux qui soient suffisamment grands pour la survie de toutes les espèces.

865

Et ce qu'on recommande beaucoup, c'est de maximiser les liens entre les différentes aires protégées, par le biais d'interconnexions, de corridors, toutes sortes de techniques pour permettre le déplacement de la faune, les échanges génétiques entre diverses populations qui seraient autrement isolées.

870

Alors ça nous amène à nos recommandations, la recommandation numéro 6 sur la dimension et l'interconnexion des aires protégées. Alors:

875

"Les futures aires protégées en forêt boréale devraient avoir au moins cinq cents kilomètres carrés (500 km²) de superficie et offrir des zones de contact entre elles."

Nous recommandons aussi:

880

"L'instauration de mesures supplémentaires de protection en bordure des aires protégées, notamment la création de bandes tampons, ce qui permettrait de réduire significativement les impacts provenant de l'extérieur de l'aire protégée tout en favorisant l'inviolabilité du territoire et des paysages."

885

Et finalement, je vais terminer avec la recommandation numéro 8 qui aborde un peu le principe de conservation avant tout. Alors ce qu'on recommande très fortement au

gouvernement, c'est d'adopter ce principe lors de la planification même du réseau des aires protégées; surtout dans le secteur nordique où l'allocation des ressources n'est pas encore faite.
890 Alors ce qu'on recommande, c'est que:

"Aucune nouvelle allocation des ressources ne devrait être consentie avant qu'un véritable réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité ne soit en place."

895 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

Maintenant, on va passer un peu plus en détail concernant les deux (2) projets d'aires protégées. Il va de soi que ces deux (2) ajouts-là au réseau sont des ajouts substantiels et qu'on approuve leur incorporation dans le réseau. Toutefois, on a quelques recommandations, en fait
900 on a plusieurs recommandations mais on va passer au travers les plus importantes aujourd'hui.

Alors on peut commencer par voir un petit topo au niveau, quel est le potentiel de conservation, le potentiel écologique de chacun des sites. À vrai dire, on va commencer par celui de l'île René-Levasseur, voir son potentiel de conservation et aussi, qu'est-ce qui menace
905 l'intégrité écologique de l'île.

Est-ce que tu veux y aller, Sylvain, pour l'île René-Levasseur.

910 **PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:**

Oui, l'île René-Levasseur comporte beaucoup d'éléments qui sont absolument uniques. Par exemple, on considère qu'il y a beaucoup de forêt ancienne, des peuplements qui datent de plus de trois cents (300) ans.

915 Les chiffres qui ont été déposés par le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, devant cette Commission, révèlent que si on enlève le onze pour cent (11 %) de surface dénudée humide ou sèche, on se retrouve avec quatre-vingt-trois pour cent (83 %) du couvert forestier qui est composé de peuplement supérieur à cent (100) ans, donc c'est quelque chose qui est vraiment exceptionnel en forêt boréale, compte tenu de la récurrence des feux, d'avoir
920 autant de superficie en forêt supérieure à cent (100) ans.

On constate aussi, moins de deux pour cent (2 %) de la superficie qui est en brûlé et classe d'âge zéro-vingt (0-20) ans, donc ce qui nous porte à croire que ce milieu-là diffère considérablement de la forêt boréale en périphérie, où la récurrence de feux est beaucoup plus
925 élevée.

Donc l'île a été ciblée à plusieurs reprises par beaucoup d'intervenants comme étant un intérêt de conservation extrêmement grand. Dès 1971, la totalité de l'île était proposée comme réserve écologique potentielle, dans le cadre du programme biologique international. Ça a été

930 réitéré en 1972, proposition à Parcs Canada. 1982, des travaux préliminaires en vue de la constitution de réserve écologique.

Ça a été identifié aussi par le Fonds mondial pour la nature et l'Association des
935 manufacturiers de bois de sciage du Québec. La carte qu'on peut voir à l'écran, Jean-François pourrait donner plus de précisions sur cette carte-là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Oui, cette carte-là a été faite en 2001 par le Fonds mondial pour la nature et l'Association
940 des manufacturiers de bois de sciage. C'est une carte qui présente les meilleurs territoires d'intérêt pour la conservation, et si on regarde pour la région D-11, ici, qu'est-ce qui est ressorti comme étant le plus fort potentiel de conservation, bien, c'est l'île René-Levasseur.

Cette carte-là aussi montre toute la partie est des monts Groulx, qu'on va parler tout à
945 l'heure, dans la province naturelle D-10. C'est quand même une carte qui est dans le milieu, qui a son poids, parce qu'on dispose pas non plus de tonnes d'études sur le territoire, qui prouvent lesquelles sections ont le plus de potentiel.

Mais celle-là, de 2001, nous apparaît crédible et on peut s'y fier, comme étant des
950 territoires et d'intérêt et représentatifs de la biodiversité.

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

S'ajoute aussi à la partie ouest, vous pouvez constater, la partie ouest de la réserve
955 écologique, une zone noire, c'est un territoire qui a été soustrait au jalonnement en mai 2002 par le ministère des Ressources naturelles, et le texte, textuellement, qui est cité dans la Gazette officielle:

"Considérant que ces terrains possèdent un patrimoine écologique remarquable
960 nécessitant d'être préservé tant pour ses aspects fauniques que floristiques."

Alors c'est un autre élément qui s'ajoute à l'intérêt écologique de la totalité de l'île.

On peut voir aussi très bien, sur la figure, la limite jaune qui était une étude de 1982, de
965 Dryade, sur le potentiel écologique, et on voit que ça déborde amplement au sud de l'actuelle réserve écologique.

Alors l'ouverture de l'île par la construction de rampes d'accès va considérablement
970 augmenter la pression sur la réserve écologique et sur la réserve de biodiversité projetée.

On peut voir, au sud de l'île René-Levasseur, la position de titres miniers, en vert hachuré, et on a aussi, en pointillé, le carré pointillé, c'est le nouveau permis d'exploration pour le potentiel gazier sur l'île.

975 Ces deux (2) menaces-là se trouvent enclavées presque dans la réserve écologique dont les dimensions ont été modifiées pour accommoder les titres miniers il y a quelques années.

Évidemment, la coupe forestière à proximité de la réserve écologique va considérablement modifier la structure d'âge de la totalité de l'île, et c'est une autre des menaces
980 qui, potentiellement, peuvent peser sur cette forêt.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Bon, suite aux constats qu'on vient de voir en termes d'intérêts et de menaces à l'intégrité
985 de l'île, ce qu'on recommande, on recommande, première des choses, l'acquisition de connaissances. Il est bien évident qu'on connaît peu la dynamique de l'écosystème là-bas. Comme Sylvain l'a mentionné, il semblait y avoir des différences majeures au niveau du régime des feux par rapport à la terre ferme, alors ça, c'est des choses qu'on va avoir besoin d'étudier.

990 C'est bien évident que c'est difficile d'étudier la dynamique d'un écosystème si son intégrité est pas maintenue.

Une autre recommandation, eh bien tout simplement de procéder à une bande tampon au
995 bas de la réserve écologique, pour vraiment assurer que toute la réserve écologique, actuellement, est maintenue, son intégrité est maintenue.

Au niveau des limites, et c'est là que vient notre grosse demande, c'est qu'il faut vraiment
1000 accroître la superficie de l'île, protégée, il faut vraiment accroître ça de manière substantielle. Ce qu'on propose, c'est d'aller chercher la partie nord-ouest, ici, pour inclure tous les bassins versants, tous les ruisseaux qui n'ont pas été inclus dans la péninsule Memory.

C'est aussi d'ajouter, sur le côté est de la réserve Louis-Babel, toute la section ici qui a
été retirée du jalonnement, et d'inclure toute la section nord entre les deux (2).

1005 Alors on se retrouve à ceinturer la réserve écologique Louis-Babel. En fait, une réserve de la biodiversité serait suffisante, on n'a pas d'intérêt à réclamer une réserve écologique mais bon, le potentiel est quand même là si on voulait faire une réserve écologique, ça a déjà été étudié pour l'ensemble de l'île.

1010 Alors avec une ceinture alentour, on permettrait vraiment d'avoir – à agir et en plus comme bande tampon.

1015

Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à notre avis, c'est un minimum de protection; toute l'île aurait le potentiel pour être protégée, et c'est sûr que ce serait beaucoup plus simple de récupérer l'île au complet, de protéger l'île au complet, comme ça on s'assurerait qu'il y aurait pas un développement qui va être de plus en plus anarchique sur l'île.

1020

Bon, ça complète nos recommandations pour l'île René-Levasseur, on va passer maintenant au cas des monts Groulx.

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

1025

L'ensemble des monts Groulx revêt, à notre œil, une importance capitale au niveau de la conservation. C'est confirmé par la carte qu'on a vue précédemment de l'Association des manufacturiers de bois de sciage—Fonds mondial pour la nature, de l'analyse du territoire qui a été faite, et c'est confirmé depuis plusieurs années par de nombreuses études, entre autres des études de Dryade, qui ont fait des études de potentiel pour la création d'une réserve écologique dans le secteur des monts Groulx.

1030

C'est confirmé par la présence d'espèces menacées, entre autres il y a trois (3) espèces menacées floristiques qui se retrouvent en dehors du secteur qui est présentement proposé pour la réserve de biodiversité, donc immédiatement à l'est du secteur proposé, il y a deux (2) mentions d'espèces menacées floristiques, une autre au centre du secteur de "claims". Et à l'extrême droite, il y a des mentions d'aigle royal, une espèce qui est menacée et dont on retrouve à peine soixante (60) couples nicheurs au Québec.

1035

Ce qu'on peut voir aussi, ce qui est intéressant, en plein milieu du secteur de titres miniers, en vert, on trouve la ligne pointillée rouge, c'est le secteur qui avait été ciblé en 1983 par Dryade comme étant de potentiel pour une réserve écologique.

1040

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous signale qu'on approche du vingt (20) minutes, je vous le signale comme je l'ai fait tantôt à d'autres participants.

1045

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

Je vais continuer en parlant un petit peu du potentiel minier qui semble exister dans le secteur, on en a amplement parlé.

1050

Alors nous, on n'est pas géologue, mais l'impression qu'on a, c'est que depuis le début des années soixante, on fait beaucoup beaucoup de recherches géologiques dans le secteur, de façon beaucoup plus intensive depuis 1990, et malgré tous ces travaux-là, il semble pas y avoir de découvertes majeures qui aient été annoncées à date.

1055

Il y a eu une entente, en l'an 2001, entre Falconbridge et Rockwell Ventures, Rockwell Ventures s'est associé à Falconbridge pour faire des travaux d'exploration, il s'est entendu pour faire des travaux pendant je crois cinq (5) ou six (6) ans, à investir dix millions de dollars (10 M\$), et à la suite, pouvait participer à soixante pour cent (60 %) dans une éventuelle mine.

1060

La compagnie Rockwell Ventures a fait des sondages et se sont retirés, en novembre 2002. Alors si vous permettez que je cite le président de la compagnie, monsieur Thiessen qui disait, je vais le citer en anglais, je peux traduire rapidement après:

1065

"The combination of grade and thickness in the Barre de Fer area is marginal when compared to that mined in established nickel mining districts."

1070

Autrement dit, ils ont fait des sondages intensifs dans le secteur qui était le plus prometteur, Barre de Fer, et suite à ça, il semble pas qu' - autant la teneur que l'épaisseur étaient marginales, donc ils se sont retirés du dossier.

1075

De plus, on constate, depuis le mois de février, que la compagnie Falconbridge n'a pas renouvelé au moins vingt-six (26) titres miniers qui maintenant sont disponibles, et immédiatement à côté de l'endroit où c'était un plus gros potentiel, semble-t-il.

1080

Alors à la lumière de ces faits, ce qu'on demanderait au gouvernement, c'est de se prévaloir de l'article 304 de la Loi sur les mines pour, à mesure que les titres miniers viennent à échéance, de les récupérer, d'en faire une réserve à l'État et éventuellement de les réintégrer à une réserve de biodiversité.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1085

Un dernier élément aussi qui pourrait être considéré, qui nous semble particulièrement intéressant, si on prend l'ensemble du massif jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite, alors il nous reste plus une grande distance à parcourir avant d'arriver à la rivière Moisie, on pourrait connecter la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie avec le massif des monts Groulx, ce qui permettrait vraiment d'avoir un lien est-ouest qui serait connecté avec un lien nord-sud, qui présente des avantages certains pour les mouvements de la faune.

1090

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous demanderais de conclure en une (1) phrase ou deux (2), s'il vous plaît.

1095

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

En guise de conclusion, bien écoutez, on parle beaucoup de développement durable; comme j'ai dit tout à l'heure, c'est pas en ouvrant son territoire à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) à l'industrie qu'on fait du développement durable. Et aussi, du développement durable, il

1100 faut s'entendre qu'on parle de long terme, on parle de génération et de plusieurs générations, et non seulement de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Merci messieurs. Peut-être quelques questions, si vous permettez.

Vous avez parlé de l'expérience de Falconbridge par un intermédiaire, dans votre mémoire vous parlez de dix-neuf (19) titres consécutivement à la communication du président, qui ont été non renouvelés; je vous ai entendu à vingt-six (26) tantôt. C'est une mise à jour d'information?

1110

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

C'est une mise à jour, effectivement.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une information que vous allez chercher au ministère des Ressources naturelles?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1120

Tout à fait, on est branché là en permanence!

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Ce que j'aimerais savoir, vous continuez tout de suite après, dans votre mémoire, en disant, et vous l'avez dit verbalement tantôt, que vous désiriez que le gouvernement aille au fur et à mesure que cessent les "claims", j'imagine qu'ils deviennent échus, de veiller à essayer de soustraire au jalonnement.

1130

Vous le dites, ça a été écrit par d'autres également, hier et aujourd'hui dans leurs mémoires et dans certains qui n'ont pas été déposés, on croit comprendre que c'est pour essayer d'agrandir un territoire, éventuellement, au fur et à mesure que les titres sont abandonnés.

1135

Indépendamment des répercussions sur l'industrie minière, qu'il y ait autre chose, pratiquement, voyez-vous ça facile ou si ça risque pas de faire une espèce de gruyère où les trous peuvent être à l'occasion plus gros que le fromage qui reste.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1140

C'est certain que ce sera pas évident, mais je pense qu'hier, lors de la conférence de presse, on a déjà mis un petit grain de sable, pour constituer le tout, on a déjà remis cinq (5)

titres miniers totalisant deux point cinq kilomètres carrés (2,5 km²). Alors si on accumule les petits bouts comme ça, oui, on pourrait éventuellement avoir l'ensemble du massif.

1145 C'est certain que ces titres-là vont finir par tomber, si le potentiel ne s'avère pas intéressant, mais ce qui est vraiment important à l'heure où est-ce qu'on se parle, c'est que n'importe qui peut prendre un nouveau "claim". La preuve, on l'a fait! Je veux dire, on pourrait aller sur Internet devant vous et prendre un titre minier, à l'heure actuelle.

1150 Alors il faut que ça cesse, qu'on protège le territoire, et au fur et à mesure que la compagnie Falconbridge va se désintéresser aux territoires, on pourra rajouter ces territoires-là à l'aire protégée et, en bout de ligne, avoir l'ensemble du massif, ce que beaucoup d'intervenants réclament.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mon autre question, vous abordez également ce que vous appelez le principe de conservation avant tout, qui va un peu comme dans le sens contraire du "free mining" qu'on peut lire dans d'autres mémoires et qu'on va entendre tantôt.

1160

Mon unique question: est-ce que vous pouvez nous donner un exemple de pays, quelque part, qui ont appliqué la conservation avant tout.

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

1165

Ça a été appliqué en Colombie-Britannique, lors de la planification de leur réseau d'aires protégées. Alors les groupes de conservation, le gouvernement, l'industrie minière et forestière se sont assis ensemble et ont chacun amené leur vision du territoire. Et ensemble, on a réussi à concilier ça.

1170

Je peux vous signaler qu'en Colombie-Britannique, ils sont rendus à treize pour cent (13 %) du territoire qui est protégé de toute intervention commerciale.

1175

Il y a aussi un exemple au Manitoba, où il y a de la concertation entre les groupes de conservation et l'industrie minière pour cibler – c'est pas mentionné dans le mémoire, c'est un complément d'information, je peux vous envoyer les documents pertinents.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

Je vous écoute. S'il vous plaît, si c'est possible, ce serait intéressant.

Mais quand vous parlez à ce moment-là de conservation avant tout, c'est conservation avant tout mais après concertation.

1185 **PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:**

Bon, il y a des modalités, effectivement.

1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça?

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

1195 Oui, des modalités, effectivement. Ça s'applique dans les territoires où la ressource n'a pas évidemment encore été allouée.

1200 On considère que le Nord du Québec est encore relativement vierge à ce niveau-là, ce serait peut-être une bonne option de penser à mettre en place le réseau d'aires protégées en premier lieu et après...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1205 Mais comme vous l'avez dit, c'est de penser de façon différente. Actuellement, ce qu'on fait, c'est qu'on prend les trous qui sont pas couverts par l'industrie, et on essaie de les protéger.

1210 Il faudrait vraiment qu'on se pose la question, qu'est-ce qui a vraiment une valeur écologique et qu'est-ce qu'on veut vraiment protéger. Et après, on pourra faire une allocation du territoire. C'est tout simplement de renverser la manière de voir les choses. Et c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs.

1215

**BÉNÉFICIAIRES DE CAAF DE L'AIRE COMMUNE 094-20
BOWATER-NORBOIS-UNIFORÊT**

1220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous invitons un quatrième participant avant la pause, il s'agit des bénéficiaires de CAAF de l'aire commune 94-20, donc Bowater-Norbois-Uniforêt.

1225 **PAR M. MICHEL LESSARD:**

Bonjour. Mon nom est Michel Lessard, de Scierie Norbois. J'ai avec moi mes collègues Guy Fortin, de Scierie Norbois aussi, et monsieur Daniel Gagnon, à l'extrême droite, de Bowater-Baie Trinité.

1230

Les gens d'Uniforêt, vous les excuserez, ne pouvaient être présents cet après-midi, mais ont participé aussi activement à l'élaboration de ce mémoire.

1235

Donc d'abord, j'aimerais d'entrée de jeu remercier le Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE, de nous permettre de nous exprimer cet après-midi, justement sur l'aire protégée des monts Groulx.

1240

Monsieur Fortin va présenter l'intérêt des industriels forestiers et notre opinion à ce sujet, et monsieur Gagnon amènera l'aspect au niveau des recommandations et pour terminer avec les conclusions.

LECTURE DU MÉMOIRE (INTRODUCTION).

Fin de la page 3.

1245

Je vais présenter les trois (3) industriels, les trois (3) bénéficiaires qui ont préparé le mémoire. Et vous voyez aussi, au début du mémoire, on voit l'annexe A, qui est la carte que vous avez ici, mais monsieur Fortin va y revenir ultérieurement pour vous expliquer un peu c'est quoi qu'on veut démontrer sur l'acétate que vous avez à l'avant.

1250

Donc le plus important bénéficiaire, c'est Uniforêt Scierie-Pâte, possède une usine de transformation dans la municipalité de Port-Cartier. L'usine transforme annuellement un million de mètres cubes (1 M m³) de bois et emploie à son usine de sciage plus de cent soixante-quinze (175) personnes. De plus, environ deux cents (200) travailleurs forestiers s'activent à la récolte et aux différents travaux d'aménagement sur le territoire de l'aire commune 094-20, qui est le territoire qu'on voit sur la carte en avant.

1255

L'autre bénéficiaire, c'est Scierie Norbois, pour laquelle je travaille, possède une usine dans la municipalité de Port-Cartier, secteur rivière Pentecôte. Bien que présentement fermée, l'usine réouvrira prochainement et transformera annuellement cent cinquante mille mètres cubes (150 000 m³) de bois. Elle emploiera alors plus de cinquante (50) travailleurs d'usine et quelque quatre-vingts (80) travailleurs forestiers qui s'activeront à la récolte et à l'aménagement du territoire forestier de la même aire commune qu'Uniforêt, et on va voir Bowater aussi.

1260

1265

Donc Scierie Bowater-Baie Trinité, elle, elle est située dans la municipalité du même nom. L'usine, bien que fermée temporairement, transforme annuellement plus de cent quatre-vingt-dix mille mètres cubes (190 000 m³) de bois et emploie soixante-cinq (65) travailleurs d'usine et

quelque cent (100) travailleurs en forêt qui s'activent eux aussi aux opérations de récolte et d'aménagement du territoire.

1270

Donc, c'est les trois (3) principaux bénéficiaires et industries qui ont préparé ce mémoire aujourd'hui.

1275

Je laisserais la parole à mon collègue, monsieur Fortin, qui vous traitera de l'intérêt des industriels de l'aire commune au projet d'aires protégée des monts Groulx.

PAR M. GUY FORTIN:

1280

Oui bonjour. Avant de commencer ma lecture, je vais vous demander de regarder la carte à l'écran, je pense qu'il y a des données là-dessus qui sont importantes de comprendre, de voir pour bien comprendre le texte.

1285

Ce qu'on voit, les superficies en couleur, c'est l'aire commune, c'est-à-dire c'est le territoire sous CAAF des trois (3) industries. Le contour en bleu, c'est la limite du projet de l'aire protégée des monts Groulx, alors que la limite en jaune, c'est la limite nord des forêts attribuables.

Ça fait qu'à partir de là, je vais commencer ma lecture!

1290

LECTURE DU MÉMOIRE (POINT 2, PAGE 4).

Page 5, point 3, milieu du premier paragraphe.

1295

Ce chiffre-là est tiré du ministère des Ressources naturelles, c'était un document, le rapport final du Comité sur la limite des forêts attribuables.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1300

Page 6, fin du troisième paragraphe.

Je vais laisser la parole à monsieur Gagnon.

PAR M. DANIEL GAGNON:

1305

Monsieur le Président, nous avons des recommandations au nombre de trois (3), qui se lisent comme suit!

LECTURE DU MÉMOIRE, (RECOMMANDATIONS), page 6.

1310

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs. Si vous permettez, peut-être quelques questions d'éclaircissement.

1315 Tout d'abord, quand vous parlez d'une perte, vous avez conclu là-dessus, une perte de volume de dix-neuf mille mètres cubes (19 000 m³), dans la première partie des audiences publiques, on a cru comprendre que l'évaluation qui avait été mentionnée par monsieur Otis, du ministère des Ressources naturelles, était de quinze mille mètres cubes (15 000 m³) annuellement.

1320 La différence est-elle méthodologique, c'est-à-dire parce que vous n'êtes pas d'accord avec le mode de calcul?

PAR M. GUY FORTIN:

1325 Bien, c'est moi qui l'ai fait. Bon, c'est des estimés, disons que ça va se situer quelque part entre les deux (2).

1330 Ça a été calculé, on a pris – c'est sûr que la limite est définie par des parcelles, c'est des parcelles forestières, c'est quand même assez difficile de vraiment évaluer précisément, sans entrer dans des calculs quand même assez longs. Ça fait qu'on a fait quand même un estimé qui est quand même assez juste.

1335 Mais je pense qu'entre quinze mille (15 000 m³) et dix-neuf mille (19 000 m³), je pense que ça se situe quelque part là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Quand on prend votre première recommandation par rapport au fait de déplacer l'aire protégée par rapport à la limite nordique forestière, si on comprend bien votre recommandation, c'est qu'au lieu d'une perte de volume de dix-neuf mille (19 000 m³) ou de quinze mille (15 000 m³), entre les deux (2), ça ramènerait cette perte-là, entre guillemets, pour vous, à huit mille cinq cents (8500 m³); c'est bien ça qu'on doit comprendre?

PAR M. GUY FORTIN:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Si c'est ça, huit mille cinq cents mètres cubes (8500 m³) par année, on comprend l'argument économique, il est détaillé mais je vais y revenir tantôt, huit mille cinq cents mètres cubes (8500 m³) par année, si on fait le calcul de votre volume, les trois (3) ensemble, je

1355 comprends évidemment l'autre cosignataire du mémoire, c'est un million trois cent cinquante mille mètres cubes (1 350 000 m³), on est de l'ordre d'à peu près un pour cent (1 %) du volume.

1360 Ce un pour cent (1 %) là, il a l'air à prendre une importance, j'allais dire importante, mais ça a l'air d'être très important pour vous, quand on lit votre mémoire. Quelqu'un de l'extérieur, qui connaît pas votre industrie, pourrait penser que c'est juste un pour cent (1 %). Vous, vous dites, c'est un pour cent (1 %).

Pourquoi c'est si important pour vous?

PAR M. DANIEL GAGNON:

1365 Je peux peut-être me permettre de répondre, monsieur le Président.

1370 Actuellement, nos usines fonctionnent, on a fait quand même des investissements, on a des travailleurs que souvent, nos usines marchent à six (6) à sept (7) mois par année, on manque déjà de forêt, on manque déjà de bois.

1375 Là, on parle de un pour cent (1 %) pour les aires protégées, on va parler pour le caribou, on va parler pour les Innus, on va parler – à force d'additionner ça, on marchera plus, on espère marcher au moins dix (10) mois par année avec nos usines, avec les investissements qu'on a faits.

1380 Actuellement, Scierie Baie-Trinité a à peu près du bois pour sept (7) mois par année. En enlever encore, c'est grave pour les travailleurs et c'est grave pour remettre tout l'aspect économique de tout ça en jeu.

1385 On est fermé, actuellement, monsieur le Président, parce qu'on a des gros problèmes économiques avec les Américains, les marchés de bois, on espère que c'est conjoncturel, que ça va revenir, mais on a beaucoup de problèmes à faire marcher nos usines pour qu'elles soient économiquement rentables. Parce que les distances de transport et les coûts d'opération, sur la Côte-Nord, sont excessivement élevés. C'est une des régions où c'est que les coûts d'opération coûtent les plus chers.

1390 Ça fait qu'il faut faire des pieds et des mains. Et l'une des raisons, c'est l'effet volume. Si on est capable d'avoir assez de bois pour faire marcher nos usines à l'année, c'est sûr que ça va nous aider à être économiquement rentables, une région qui va pouvoir se développer.

Mais des petites usines à cinquante (50 000 m³) ou soixante mille mètres cubes (60 000 m³), aujourd'hui, ça existe presque plus, parce qu'ils sont pas capables de vivre.

1395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'abordez, la question économique, dans votre réponse. Vous avez abordé entre autres la conjoncture américaine, particulièrement, sur le plan économique.

1400 Quand vous faites référence au fait, je vous cite:

"La région de la Côte-Nord ne peut se permettre de perdre des emplois, là où le taux de chômage est l'un des plus hauts au Québec, treize pour cent (13 %)."

1405 Est-ce que vous avez évalué, compte tenu que deux (2) des trois (3) scieries que vous représentez sont actuellement fermées, temporairement j'imagine, est-ce que vous avez évalué l'incidence de la crise du bois d'œuvre sur le taux de chômage de la région, à quoi ça peut correspondre sur un treize pour cent (13 %).

1410 **PAR M. DANIEL GAGNON:**

On n'a pas ces chiffres-là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Non? Vous avez pas une valeur approximative?

PAR M. MICHEL LESSARD:

1420 On n'a pas de valeur, on n'a pas fait la recherche. On pensait peut-être pas – il est possible de la sortir, c'est sûr, il doit y avoir des statistiques qui ont été sorties là-dessus, avec les fermetures.

1425 Norbois a fermé en premier, Bowater l'année passée, donc sûrement qu'il existe des statistiques qui permettent justement d'évaluer l'impact par rapport justement à la crise du bois d'œuvre avec les Américains. Ça, c'est sûr et certain qu'il doit y avoir quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Est-ce que vous êtes membre – monsieur Fortin, vous vouliez rajouter quelque chose?

PAR M. GUY FORTIN:

1435 Oui, j'aurais aimé rajouter, concernant le un pour cent (1 %) que vous parliez, le huit mille cinq cents (8500 m³), il faut pas oublier par contre que ce qu'on sait présentement, c'est que la limite nordique, avec ça on va perdre cinquante mille mètres cubes (50 000 m³). Ça, c'est un fait.

1440 Ça fait que là, on rajoute ce un pour cent (1 %) là, et tous les autres éléments qui s'en viennent, que monsieur Gagnon a parlé.

Mais la limite nordique, elle, c'est fait, c'est établi, et là, c'est une perte de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³).

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Mais celle-là, c'est pas la faute des Américains. Là, on parle vraiment...

PAR M. MICHEL LESSARD:

1450 Non, mais il reste qu'elle est là quand même. C'est pas de la faute des monts Groulx non plus, c'est la faute de personne, mais il reste que c'est quand même une perte de cinquante mille mètres cubes (50 000 m³).

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Oui, OK.

Vous comprenez, j'essaie de mettre ça le plus clair possible, dans tous les angles.

1460 Êtes-vous membres de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec?

PAR M. DANIEL GAGNON:

1465 Oui, on est membre. Pas moi, Bowater est membre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bowater. Dans le cas de Norbois?

PAR M. MICHEL LESSARD:

1470 Norbois était membre avant. Là, on est fermé, donc on n'est plus membre. Mais quand on va réouvrir, probablement qu'on devrait être membre.

1475 Il y a un nouveau conseil de l'industrie forestière, l'AMBSQ s'appelle maintenant le Conseil de l'industrie forestière du Québec, donc c'est une fusion entre l'AMBSQ et l'AFQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Est-ce que je peux vous demander ce que vous pensez du fait que l'ex-association à laquelle on réfère, avec WWF ont fait une cartographie qu'on a vue tantôt dans une présentation juste avant vous, pour laquelle une partie des territoires sur lesquels vous exploitez la forêt a un statut ou une identification, plutôt, d'aire de protection ou de potentiel de protection, ça doit pas s'appliquer à l'ensemble de tous les territoires sur lesquels vous avez des droits.

1485

PAR M. GUY FORTIN:

Bien, on la conteste pas au complet, finalement, on propose seulement de l'ajuster légèrement.

1490

PAR M. MICHEL LESSARD:

Moi, pour ma part, c'est la première fois que je voyais la carte, peut-être parce que ça fait – que je voyais cette carte-là, qui a été présentée tout à l'heure, mais j'ai été surpris justement de voir.

1495

Par contre, comme on le mentionne aussi dans notre mémoire, et on a eu des gens qui ont parlé hier soir aussi de la forêt boréale, justement la limite nordique, justement pour protéger une partie de la forêt boréale mature qui a subi aucune perturbation, on souscrit, on l'a dit aussi, on souscrit justement à préserver certaines zones de forêt, justement, qui ont subi aucune – des secteurs forestiers, des forêts exceptionnelles aussi qu'on a dans notre territoire forestier, qu'on doit préserver.

1500

Mais par contre, sur certains territoires, il y a moyen justement de faire des coupes pour justement faire de la protection des paysages, comme on le mentionne dans notre mémoire, des coupes forestières qui permettent justement le renouvellement de la ressource, avoir des meilleurs productivités.

1505

On pense justement qu'il y a certains secteurs qui ont été identifiés, qui sont peut-être à protéger et, c'est ça, nous autres aussi, on est d'accord de protéger ces secteurs-là.

1510

Par contre, on veut pas non plus le faire au détriment de notre industrie et, justement, on veut être capable d'être rentable, d'être concurrentiel, d'être capable d'opérer. Pas aujourd'hui, se présenter ici, présenter des mémoires avec des usines fermées, on aimerait mieux présenter des mémoires avec des usines qui sont ouvertes, qui fonctionnent et qui sont rentables.

1515

Présentement, sur la Côte-Nord – j'ai été moi-même propriétaire, à l'époque de Scierie Norbois, donc je viens de sortir d'une crise financière avec l'entreprise aussi, et c'est des usines, présentement, on fait vivre nos familles avec ça, on travaille là, vous allez voir tout à l'heure, il y a aussi la partie des employés qui va être présentée, donc je pense que c'est important d'essayer

1520

de concilier l'intérêt de tous les utilisateurs, y compris l'industrie forestière, minière, et les utilisateurs, que ce soit Les Amis des monts Groulx, les villégiateurs, cueilleurs de petits fruits, etc., chasseurs, pêcheurs.

1525 Je pense qu'il faut développer cette région-là de la Côte-Nord en conciliant tout le monde et en s'assurant qu'il y a pas une économie qui va se faire sur le dos de l'un et de l'autre, mais qui va concilier tout le monde, et minimiser les impacts pour chacun.

1530 Donc c'est vraiment vers ça, nous, qu'on donnait notre opinion. C'est vraiment de respecter tout le monde dans ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Vous avez le mot de la fin, et c'est ça qu'on entend depuis hier soir aussi, c'est comment concilier les usages du territoire en fonction de l'exploitation et de d'autres types d'usage. C'est ce qu'on entend depuis hier et c'est ce qu'on va continuer à faire tantôt, après la pause qu'on prend immédiatement, mais brève, dix (10) minutes.

1540 Merci messieurs!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1545

REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

Nous poursuivons en invitant le prochain représentant, il s'agit du représentant ou des représentants de l'Association de l'exploration minière du Québec.

PAR M. LOUIS CARON:

1555

Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Louis Caron, je suis membre sur le conseil d'administration de l'Association de l'exploration minière du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Et nous vous écoutons.

PAR M. LOUIS CARON:

1565

Merci.

Alors je suis aussi directeur général du Fonds régional de l'exploration minière de la Côte-Nord, ça fait cinq (5) ans que je travaille ici.

1570

J'ai travaillé quinze (15) ans aussi en Gaspésie, je connais bien le contexte du parc de la Gaspésie et tous ses problèmes relatifs à l'exploration minière.

Alors l'Association de l'exploration minière du Québec m'a demandé de les représenter cet après-midi. Alors ma présentation retrace les grandes lignes de ce que je vous ai envoyé dans mon mémoire, pour pas le lire au complet.

1575

Alors l'Association de l'exploration minière du Québec regroupe près de quatre cents (400) membres individuels, des prospecteurs, des géologues et plus de soixante-dix (70) membres corporatifs, des compagnies minières, comme Falconbridge, Noranda, des compagnies juniors.

1580

Le secteur minier du Québec a généré, en l'an 2000, plus de cinquante-quatre mille (54 000) emplois. L'industrie minière fournit au monde les matières premières essentielles à la fabrication des objets utilisés dans notre vie, quotidiennement. Cette industrie joue un rôle de premier plan au cours de l'évolution de la société québécoise.

1585

Au Québec en particulier, sur la Côte-Nord, plusieurs villes doivent leur existence et leur survie à cette industrie. L'exploration minière fait partie intégrante du concept de développement durable de la Côte-Nord.

1590

Le processus menant à la découverte de minerai et à l'exploitation d'une mine est très long et comporte plusieurs phases. On se demande souvent pourquoi il y a pas de mine encore sur les monts Groulx, c'est très long à faire. Alors il y a toute une phase d'exploration, de prospection, qui consiste à procéder à différents relevés et analyses géologiques. Ça s'échelonne souvent sur des périodes variant de sept (7) à dix (10) ans, requiert des investissements globaux de l'ordre de soixante-quinze millions de dollars (75 M\$).

1595

Pour votre information, Falconbridge, depuis 1990, a dépensé environ trois millions de dollars (3 M\$) sur ses propriétés dans les monts Groulx.

1600

Ensuite, suivent la phase de développement du projet minier qui dure en moyenne une période de trois (3) à cinq (5) ans; les investissements nécessaires à cette phase varient de soixante-dix millions (70 M\$) à un point deux milliard de dollars (1,2 MM\$).

1605

Évidemment, les coûts sont moins élevés quand il y a des infrastructures d'accès, comme des chemins de fer, des routes et du pouvoir hydroélectrique.

Ensuite suit la phase d'exploitation qui génère des revenus importants et qui s'étend sur une période de dix (10) à vingt (20) ans.

1610

Une fois les réserves épuisées a lieu le démantèlement des infrastructures et la restauration du site minier, tel que prescrit par les dispositions de la Loi sur les mines.

L'industrie doit constituer, en plus, une garantie financière pouvant atteindre jusqu'à plusieurs dizaines de millions de dollars pour s'assurer de la restauration de ces sites.

1615

L'industrie minière étant basée sur une ressource non renouvelable, l'exploitation de cette ressource est donc tributaire de la découverte de nouveaux gisements. L'industrie minière a besoin d'accéder à de grandes superficies à potentiel géologique favorable pour l'exploration minière, afin de découvrir de nouvelles réserves de minerai.

1620

L'exploration minière, de façon continue, demeure le seul moyen pour l'industrie d'assurer le renouvellement des réserves. Il est essentiel, pour ce secteur d'activité d'avoir la certitude qu'elle peut accéder au plus grand territoire possible et d'avoir la certitude de pouvoir exploiter les éventuels gisements qui y seront trouvés.

1625

Si d'importantes étendues de territoire à potentiel géologique favorable sont soustraites à l'exploration minière, l'industrie sera plus difficilement en mesure de remplacer ses réserves et ainsi, les villes minières qui en dépendent fermeront.

1630 L'industrie minière ne peut pas choisir l'emplacement futur d'un projet; elle doit développer le gisement là où elle le découvre, là où le potentiel minier est intéressant.

1635 L'industrie minière réitère toutefois son appui et sa collaboration à l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Le secteur minier appuie les démarches de développement économique basé sur les principes de développement durable, avec un accent sur des pratiques environnementales responsables.

1640 Les progrès importants accomplis depuis vingt (20) ans par l'industrie minière, tant au chapitre de ses pratiques que de sa performance environnementale, démontrent le sérieux de son engagement dans cette voie.

L'industrie minière participe à l'aménagement des milieux humides en collaboration avec divers organismes de conservation, dont notamment Canards limités.

1645 Le projet des aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

LECTURE DU MÉMOIRE, POINT 2.1, page 4.

Fin du deuxième paragraphe du point 2.1.

1650 Ainsi, à titre de participants à cette consultation, il nous fait plaisir de vous livrer aujourd'hui nos préoccupations sur la création des aires protégées des monts Groulx et de l'île René-Levasseur.

1655 LECTURE DU MÉMOIRE, POINT 2.2, page 4.

Fin du premier paragraphe, page 5.

1660 Alors l'aire protégée des monts Groulx soustrait à l'industrie minière un secteur de fort potentiel minier dont la géologie est reconnue pour générer des gisements de cuivre, nickel et éléments du groupe du platine.

1665 Alors sur la carte indiquée devant, on voit – on a vu aussi la situation des prospecteurs de Manicouagan, qui a présenté cette même carte-là – on voit plusieurs indices minéralisés dans le secteur des monts Groulx. Et en rouge, on voit les terrains de Falconbridge, avec d'autres indices minéralisés.

1670 Tout à l'heure, vous avez posé la question, pourquoi on n'a pas trouvé de gisement encore, ça préoccupe tout le monde, c'est un long processus, comme on l'a dit tout à l'heure. Mais c'est aussi une question d'accessibilité à ce territoire-là.

C'est un territoire qui est très difficile d'accès, qui demande beaucoup plus de délai pour trouver les indices minéralisés et aussi les réserves. C'est un territoire qui est difficile d'accès, qui a pas d'accès, et il y a aussi un fort relief qui rend l'accès encore plus difficile.

1675

Alors pour continuer sur le potentiel minier, le potentiel minier des monts Groulx est rehaussé par la présence de fortes concentrations métalliques de cuivre, nickel, cobalt, dans les sédiments de fond de lacs recueillis par le ministère des Ressources naturelles et SOQUEM.

1680

On voit ici sur la carte, toutes les régions en rouge sont les régions où on a les plus grosses valeurs en nickel. Alors on voit bien que dans l'aire protégée projetée actuelle, il y a plusieurs zones rouges qui indiquent la présence de nickel dans les lacs, et qui laissent espérer la présence de gîtes minéralisés en nickel.

1685

Alors on les voit bien ici, tout le tour ici.

On voit également, au sud-est, au sud-ouest de Manicouagan, d'autres aires en rouge. Récemment, l'année passée, on a trouvé des très beaux indices de nickel, cuivre et platine dans ce secteur-là, et du graphite.

1690

Alors ces secteurs-là ne mentent pas, c'est des régions qui sont très intéressantes.

On voit aussi, au sud-est des monts Groulx, d'autres zones en rouge, les prospecteurs ont trouvé des indices minéralisés importants dans ce secteur-là, depuis 1999, et continuent leur travail dans ces secteurs.

1695

En plus des anomalies géochimiques, on a aussi des anomalies géophysiques, des vols aériens qui ont enregistré le magnétisme. Alors on voit ici, sur cette carte, toutes les zones – ça, c'est l'aire, on n'a pas la limite des monts Groulx projetée, mais on voit, c'est dans ce secteur-là, toutes les zones en bleu représentent des zones de haute susceptibilité magnétique, qui sont associées à la présence de roches ultramafiques qui sont très favorables à la présence de minéralisation de nickel, cuivre, plomb, zinc.

1700

Alors si vous regardez cette zone-là ici, elle se trouve juste à la limite est des aires protégées des monts Groulx, ça correspond à cette zone-là. On a un bloc de "claims" qui appartient à un autre prospecteur du nom de Georges Venne et ici, il y a les "claims" de la compagnie Falconbridge.

1705

Alors on voit cette propriété-là, elle est située sur une des aires de haute susceptibilité magnétique. Évidemment, le prospecteur n'a pas fait de travaux dans cette zone-là, à cause de la présence de l'aire protégée, et aussi à cause de la difficulté d'accès, il y avait pas de lac pour atterrir près de cet endroit-là.

1710

1715 Alors éventuellement les "claims" pourraient être sujets à tomber, parce qu'il y a pas suffisamment de travaux statutaires pour renouveler ces "claims-là". Mais toutefois, la zone est très intéressante, en raison de la présence de l'anomalie aéromagnétique.

1720 C'est une difficulté d'accès et aussi, le manque d'argent du prospecteur pour atteindre cette zone-là.

1725 Alors ici, on a une carte, en plus de la géophysique aéroportée, de la géochimie, on a aussi, dans la zone en bleu ici, la zone de roche favorable à la découverte de minéralisation de cuivre-nickel. On voit que ces roches-là sont des gabbros, en gris foncé, et des paragneiss en mauve, ici.

1730 Alors ces zones de roches là sont très intéressantes pour l'exploration du cuivre et du nickel. C'est nos principaux métalothèques.

1735 De plus, nous avons aussi une zone d'anorthosite au nord, dans la région du lac Raudot, près du petit lac Manicouagan.

1740 Toutes ces zones-là, toutes ces régions de roches là ressemblent à celles, sont dans les contextes, indiquent des contextes semblables à ceux de Voisey's Bay et à ceux de Raglan, dans lesquels on a trouvé des gisements importants de cuivre-nickel.

1745 Alors vous comprendrez un peu pourquoi notre préoccupation, à l'Association, devant l'ampleur de l'aire protégée, et c'est des raisons qui sont très très valables, pas basées juste sur – on n'a pas commencé à s'intéresser au secteur parce que l'aire protégée a été mise, ça fait longtemps qu'on est intéressé à cette région-là.

1750 Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, la compagnie Falconbridge possède plus de deux cent cinquante (250) titres miniers, sur lesquels elle effectue des travaux d'exploration. Elle en a laissé tomber comme l'élocuteur précédent le disait, il y a quelques "claims" qui sont tombés, la compagnie Rockwell, qui avait le mandat de travailler sur ces terrains-là pour la compagnie Falconbridge, elle n'a pas rempli tous ses engagements, elle n'a pas réussi à remplir, à avoir le financement nécessaire sur le parquet de la Bourse pour financer tous les travaux, elle a remis les "claims" à la compagnie Falconbridge en mauvais état.

1755 La compagnie Falconbridge a dû laisser tomber certains "claims", parce qu'elle n'avait pas suffisamment de coûts de travaux statutaires pour les renouveler. Elle en a laissé tomber, elle en a aussi repris durant l'hiver. Elle peut les reprendre! Quand elle les laisse tomber, elle peut les reprendre soixante (60) jours après les avoir laissé tomber, c'est une loi.

1755 Alors c'est en gros le potentiel des monts Groulx.

1760 Nous sommes aussi préoccupés par l'implication pour l'image du Québec minier sur le plan international. La procédure de sélection des aires protégées des monts Groulx envoie un message négatif aux compagnies minières, elle vient altérer le concept de libre accès au territoire, au "free mining" garanti par la Loi des mines du Québec, qui assure aux détenteurs de titres miniers l'accès à la ressource.

1765 Alors en ayant l'aire protégée, ça nous prive un peu d'un secteur d'intérêt, un secteur d'accès par le côté nord-ouest, et si jamais la zone devait être étendue plus à l'est, on aurait la voie ferrée et les chemins forestiers qui s'en viennent du sud et qui mènent accès directement à Port-Cartier. Alors on aurait une difficulté d'accès à ce côté-là.

1770 Alors je vous rappelle que le Québec est reconnu par l'Institut Fraser comme la juridiction la plus attrayante au monde pour ses investissements miniers, à cause de cette liberté d'activité là, liberté d'action, et le Québec pourrait perdre son attrait si l'aire protégée des monts Groulx venait contrecarrer cette liberté-là.

1775 OK, cette décision du ministère de l'Environnement est en contradiction évidente avec les orientations louables du gouvernement du Québec, dans son support au développement des régions ressources. L'aire protégée actuelle isole des titres miniers, dans sa limite occidentale, elle ne les enclave pas, elle les isole par contre, ces titres ont été retournés aux propriétaires à la suite d'une décision ministérielle.

1780 Les capitaux investis jusqu'à présent pour l'exploration de ces territoires ont donc été dépensés en vain.

1785 Alors à titre d'exemple, si on entache la réputation du Québec, on va parler du cas de la Colombie-Britannique qui a adopté, il y a quelques années, l'approche unilatérale de mise en place des aires protégées, en désignant un territoire d'une superficie de cinq millions d'hectares (5 M ha) à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1790 La décision a provoqué le retrait massif des sociétés d'exploration minière de cette province. Les dépenses annuelles en travaux d'exploration minière sont passées de trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$), en 1980, à soixante-quinze millions de dollars (75 M\$) dans l'année qui a suivi la mise en vigueur de ce décret.

1795 Cette orientation a entraîné pour l'industrie et la province des impacts socio-économiques majeurs, que le gouvernement de la Colombie-Britannique tente maintenant de corriger avec énormément de difficulté.

En conclusion, l'Association de l'exploration minière du Québec reconnaît la nécessité de préserver la diversité biologique.

Je suis moi-même un amant de la nature, et je reconnais cette nécessité-là.

1800 L'amélioration de la performance et des pratiques environnementales de l'industrie minière constituent des gestes contribuant à une meilleure préservation de la biodiversité.

1805 L'aire protégée projetée des monts Groulx, telle que proposée actuellement par le ministère de l'Environnement, impose des contraintes pour le secteur minier allant même jusqu'à compromettre la perception de l'attrait pour le Québec de la part des investisseurs et des compagnies minières étrangères.

Il faut essayer d'allier développement économique et la protection de la diversité biologique.

1810 Avant d'être officiellement décrétée comme protégée, il devrait y avoir un délai de cinq (5) ans, pour que l'aire protégée des monts Groulx soit cartographiée et explorée en détail.

1815 À l'avenir, il doit aussi y avoir une meilleure consultation avec les géologues qui oeuvrent en région pour le ministère des Ressources naturelles ou pour d'autres organismes à vocation minière, avant de délimiter des aires protégées. Cela pourrait éviter bien des contretemps.

Ces considérations-là sont importantes et elles ont fait défaut.

1820 Les intervenants de l'industrie minière sont disposés à mettre leurs connaissances géoscientifiques au service de la société québécoise, pour essayer de délimiter des aires protégées qui vont pouvoir satisfaire les besoins de la biodiversité, mais aussi satisfaire le développement durable des régions.

1825 Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 Monsieur Caron, merci, et si vous permettez, peut-être quelques questions d'éclaircissement, pour bien cerner votre mémoire.

PAR M. LOUIS CARON:

Certainement.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la page 5, vous mentionnez en haut:

1840 "La majorité de ces aires – parce que vous venez de faire référence au fait qu'il y en a onze (11) qui ont été annoncées, mises en réserve par le ministère de l'Environnement, sur la

Côte-Nord, de ces onze-là (11) – la majorité de ces aires n'ont aucun impact négatif pour le développement minier, toutefois celle des monts Groulx demeure très préoccupante."

1845 Comment doit-on comprendre ce que vous dites. Est-ce que ça signifie qu'il y a en a une qui pose des problèmes sur le plan du potentiel minier, ce que vous avez expliqué dans votre allocution et que dans les autres cas, il y a pas de problème parce qu'il semble pas y avoir de potentiel minier.

PAR M. LOUIS CARON:

1850 Effectivement. Dans les autres aires, il y a moins de potentiel minier, comme il y a moins d'évidences, comme j'en ai démontré avec les monts Groulx.

1855 Il y a peut-être certains cas, comme le cas de Blanc-Sablon, qui pourraient poser des problèmes, parce que les gens vont avoir besoin de développer d'autres secteurs d'activité, ils ont plus de pêche, alors ça va peut-être poser certains problèmes. Ils pourraient extraire la pierre de taille, mais certaines de leurs régions limitrophes sont dans des limites d'aires protégées projetées.

1860 Mais les autres, il y a la rivière Moisie, la rivière Natashquan, c'est des gros territoires, c'est des très gros territoires. Le potentiel minier est moins évident que celui des monts Groulx.

Alors il pourrait y avoir – il y a beaucoup plus de flexibilité pour le domaine minier.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça signifie que sauf pour les deux (2) cas mentionnés, pour votre association, il y a un appui aux aires protégées, pour celles qui ont été mises en réserve?

1870 **PAR M. LOUIS CARON:**

Oui. Bien, éventuellement, on pourrait se prononcer en faveur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Quand vous dites éventuellement, c'est parce que c'est ça que je lis, votre nuance porte sur quoi, je veux comprendre comme il faut.

1880 Ce que je lis, c'est que la majorité des aires n'ont aucun impact sur le domaine minier, toutefois celle des monts Groulx demeure très préoccupante, vous parlez de Blanc-Sablon que vous rajoutez.

J'y lis un appui, là.

PAR M. LOUIS CARON:

1885

Oui, c'est un appui. Ce document-là a été lu par le conseil d'administration.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Si on joint ça au fait que vous dites, en termes de consultation, que les géologues de la région devraient être consultés ou, en tout cas, dans une forme particulière, ce que j'essaie de comprendre, est-ce que c'est possible d'avoir des aires protégées ailleurs où là, il y a un potentiel minier, pour l'Association, ou s'il y a un potentiel minier, donc il y a pas d'aires protégées jusqu'à temps qu'on démontre qu'il y a pas d'exploitation commerciale possible.

1895

C'est tu ça que ça veut dire?

PAR M. LOUIS CARON:

1900

Pour bien comprendre votre question...

PAR LE PRÉSIDENT:

1905

Voulez-vous que je la répète?

PAR M. LOUIS CARON:

1910

Non, non. Si on a une consultation, on va pouvoir assez rapidement voir s'il y a un potentiel ou s'il y en a pas. S'il y a pas de potentiel minier, l'Association verra pas, n'émettra pas d'implication négative, va pouvoir approuver ou appuyer beaucoup plus facilement la création de cette aire protégée là.

1915

Ça veut pas dire de faire des aires protégées partout en dehors. On le connaît pas tout le temps, le potentiel minier des régions, ça se développe.

1920

Mais c'est plus facile d'appuyer la création d'aires protégées dans les endroits où il y a pas de potentiel évident.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

À ce moment-là, toujours sur le même sujet, je reviens sur un événement de la première partie de l'audience publique, au moment où on nous explique, le choix a été fait par une préconsultation à l'intérieur des divers ministères; dans le cas du minier, ça relevait du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le représentant du ministère nous a dit qu'il y avait eu consultation, il y avait eu consultation de votre association.

J'aimerais ça vous entendre, est-ce que pour vous, cette consultation-là a été correcte ou si vous sembliez surpris à ce moment-là.

1930 **PAR M. LOUIS CARON:**

Elle a pas été correcte.

1935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas correcte pourquoi, c'est quoi qui a pas marché pour vous.

PAR M. LOUIS CARON:

1940 Moi, je suis un intervenant de la place, j'ai pas été consulté.

Même si je suis dans l'Association de l'exploration minière du Québec, je sais pas comment le ministère a procédé à son interview ou à son questionnement, j'ai pas été consulté.

1945 J'ai pas vu non plus, à ce que je sache, d'avis sectoriel. Quand d'habitude, on fait un projet, le ministère fait un projet, il y a tout le temps des avis sectoriels qui sont demandés au ministère des Ressources naturelles, au géologue résident, parce que c'est lui qui reste en région, c'est lui qui connaît sa région, alors moi – d'habitude, s'il y en a, tant mieux, mais j'ai pas, à ma connaissance, vu des avis sectoriels.

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que je comprends bien que c'est possible qu'il y ait eu de la consultation mais que vous personnellement, vous n'avez pas pris connaissance?

1955 **PAR M. LOUIS CARON:**

J'en n'ai pas eu connaissance, et puis je connais pas un géologue qui pourrait me certifier qu'il y a pas de potentiel minier dans les monts Groulx.

1960 Il y a pas un géologue qui connaît son métier, qui dirait qu'il y a pas de potentiel minier, pour la découverte de cuivre, nickel, dans les monts Groulx.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous abordez, dans votre mémoire et vous l'avez mentionné tantôt, vous dites:

"L'aire protégée actuelle enclave les titres miniers qui ont été retournés à leurs propriétaires et ce, d'une décision ministérielle."

1970 Vous voulez dire quoi, au juste. Est-ce que vous parlez de ceux de vos membres que vous avez nommés tantôt, qui étaient celui qui était dans une enclave, ou qu'est-ce que vous voulez dire par là, c'est quoi qui est arrivé.

PAR M. LOUIS CARON:

1975 Bien, la personne dont il s'agit, c'est monsieur Jean Fortin. La compagnie lui a retourné ses titres miniers et elle ne fera plus de travaux, ça implique qu'elle ne pourra plus faire les forages.

1980 Lui, avec ses propriétés minières, ne peut plus faire de travaux plus approfondis, pour trouver...

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Quand vous dites "la compagnie", c'est quelqu'un qui s'engageait à faire des travaux d'exploration poussés?

PAR M. LOUIS CARON:

1990 Exploration.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Sur les "claims" de monsieur Fortin.

1995 **PAR M. LOUIS CARON:**

 Oui.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Ils ont retourné les "claims".

PAR M. LOUIS CARON:

2005 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Et l'argument que vous invoquez, c'est le fait que c'est limité à cause de l'enclave.

PAR M. LOUIS CARON:

À cause de l'isolement, il est isolé entre la limite et le réservoir.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2020

Vous dites également, un peu plus loin, qu'avec la route 389, la création de l'aire protégée telle que proposée couperait le passage entre la partie est des monts Groulx et la route 389.

2025

J'imagine que vous parlez de la route 389 non pas à l'est des monts Groulx, du projet, mais au nord?

PAR M. LOUIS CARON:

Oui, au nord.

2030

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est à peu près dans le secteur du chemin de fer?

2035

PAR M. LOUIS CARON:

Oui, oui. Ça longe le chemin de fer, ça passe justement près du petit lac Manicouagan, on voit sur la carte ici, dans ce secteur-là, ici.

2040

Alors comme exemple, je vais citer le parc de la Gaspésie, pour l'exploration minière. En Gaspésie, ça demandait un détour de quatre-vingts kilomètres (80 km) pour accéder à des terrains miniers, alors fort de cette expérience-là, je pense que si jamais on avait à passer par là, pour une raison ou pour une autre, cette zone-là serait obligée de passer dans la limite de l'aire protégée.

2045

Et on sait très bien que quand c'est un parc, tu peux pas passer des machines, des foreuses, c'est impossible de passer des machines à l'intérieur des limites de parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

Mais techniquement, vous êtes un opérateur, ça signifie quoi, une rallonge en termes de distance pour avoir accès à des "claims" à l'est?

PAR M. LOUIS CARON:

2055

Ça demanderait des détours.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060

Des détours considérables?

PAR M. LOUIS CARON:

2065

Bien, ça demanderait, on voit, si tu peux pas passer par là, la 389 passe juste ici, alors si tu as environ dix kilomètres (10 km) par carré, dix-vingt-trente-quarante-cinquante kilomètres (10 km-20 km-30 km-40 km-50 km), tu serais obligé de faire un détour par la partie sud, alors tu es obligé de passer par la route de Sainte-Marguerite.

2070

On sait déjà que jusqu'à la Toulnostouc, tu as deux cents kilomètres (200 km). Alors jusqu'aux monts Groulx, c'est une histoire de deux cent quatre-vingts kilomètres (280 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2075

OK.

2080

Une autre question, vous mentionnez dans votre mémoire également que s'il y avait des consultations – je reviens à la question des consultations préalables – ces consultations permettraient d'éviter au gouvernement des demandes d'indemnisation de titulaires de titres miniers qui auront été lésés par la création des aires protégées.

2085

Vous faites référence au parc de la Gaspésie, mais dans le cas présent, il n'y a pas de propriétaires, de titulaires de droits miniers de "claims", à l'intérieur de l'aire protégée.

De quelle façon que ça entraînerait une indemnisation du gouvernement.

PAR M. LOUIS CARON:

2090

Bien, c'est comme je dis, c'est par rapport...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceux qui sont proches?

PAR M. LOUIS CARON:

2095

... il y a pas eu d'enclave, c'est bien. Mais par contre, comme on l'expliquait plus tôt, il y a tout le temps des extensions ou minéralisations qu'on trouve à l'intérieur de certains types miniers.

Alors à ce moment-là, on peut plus poursuivre ces zones minéralisées là, alors ça restreint le potentiel.

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour vous, c'est un préjudice qui a déjà été démontré?

2105

PAR M. LOUIS CARON:

Bien, ça peut amener des préjudices.

2110

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

Merci monsieur.

2115

**SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
SECTION LOCALE 2650 DE RIVIÈRE-PENTECÔTE**

2120

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous invitons maintenant les représentants du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section 2650, Rivière-Pentecôte.

2125

PAR M. LAURENT GAUMONT:

Bonjour! Je suis ici en tant que président de la section locale 2650 du SCEP, et également en partie en tant qu'ancien travailleur de Scierie Bowater.

2130

Parce qu'après que Norbois a fermé, j'ai eu la chance de rentrer chez Bowater, mais j'ai pas eu la chance de rester là longtemps, la fermeture est arrivée assez vite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

OK. Et vous avez été baptisé comment?

PAR M. LAURENT GAUMONT:

Laurent Gaumont, je l'avais pas dit? Excusez-moi!

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Gaumont, on vous écoute.

2145

PAR M. LAURENT GAUMONT:

Présentation du local 2650 du SCEP! Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier est actif à la grandeur du pays et représente plus de cent quarante mille (140 000) travailleurs. La section locale 2650 représente les travailleurs de l'usine Scierie Norbois inc. située dans le village Rivière-Pentecôte, secteur Port-Cartier.

2150

Nos préoccupations! L'activité économique de la Côte-Nord repose principalement sur l'exploitation, et dans une moindre mesure, sur la transformation des ressources naturelles pour la majorité des localités de la région. La base économique est peu diversifiée.

2155

Il est intéressant de souligner qu'avec un point cinq pour cent (1,5 %) de la population du Québec, nous produisons trente-cinq pour cent (35 %) des expéditions minérales et quinze pour cent (15 %) des produits forestiers de la province. L'industrie forestière et l'industrie minière procurent de l'emploi à près de quatre mille (4000) personnes.

2160

Cependant, depuis quelque temps, nous sentons que ces piliers de notre économie sont ébranlés. En effet, l'industrie forestière est soumise à des pressions importantes au niveau de la mise en marché de sa production, exemple, droit compensatoire américain, concurrence d'autres pays exportateurs, et l'industrie du fer procède à des restructurations majeures pour assurer sa survie.

2165

Cette situation se traduit, en bout de ligne, par des pertes massives d'emplois pour les travailleurs de la région.

2170

Nous considérons que nous devons à tout prix consolider les emplois actuels et créer des conditions propices au développement de nos industries de base.

2175

Notre opinion sur le projet! Le SCEP est tout à fait d'accord avec le principe de créer des aires protégées au Québec. Cependant, avant d'exclure ces secteurs à tout type d'exploitation, ne serait-il pas sage d'y en faire un inventaire détaillé de toutes les ressources qui y sont présentes.

La zone des monts Groulx! N'est-elle pas représentée par le ministère des Ressources naturelles du Québec comme un secteur ayant un potentiel minier de classe mondiale. Les

2180 travailleurs forestiers sont présentement fortement touchés par un contexte extrêmement défavorable dans le milieu du sciage.

De plus, il nous semble évident qu'avec toutes les nouvelles contraintes qui se pointent à l'horizon, exemple, limite nordique, aires protégées, négociations avec les Innus, protection de l'environnement, que les compagnies forestières utiliseront ce prétexte pour faire de nouvelles mises à pied sauvages.

Pourquoi ne pas réduire ces risques, en réduisant au minimum les superficies de forêts commerciales à l'intérieur des aires protégées.

2190 La section locale 2650 du SCEP représente essentiellement des travailleurs de l'usine Scierie Norbois inc., située dans le village de Rivière-Pentecôte, secteur Port-Cartier. La scierie est le principal employeur de cette localité d'environ sept cents (700) habitants.

2195 Les secteurs d'approvisionnement de l'usine sont directement touchés par l'aire protégée des monts Groulx. Ça fait déjà près de deux (2) ans que l'usine Norbois est fermée et projetée de réouvrir en octobre prochain.

2200 De plus, depuis quelques mois, certains de nos membres ne retirent plus d'assurance emploi et vivent tout simplement de prestations d'aide sociale.

De telles mesures pourraient avoir des effets négatifs sur la réouverture possible de la Scierie Norbois, et venir éteindre les espoirs de certains d'entre nous pour gagner notre vie.

2205 Avons-nous le luxe de priver la population, déjà fortement touchée par le chômage, de ces emplois potentiels, dans le seul but que nos dirigeants du Québec respectent leurs engagements internationaux. Comment réagiraient-ils si Ottawa transformait le Québec en aire protégée sans se soucier des impacts socio-économiques. Qu'aurait cette décision sur le peuple québécois!

2210 Bref, nous avons l'impression que cette course à l'aire protégée se fait sur le dos du développement des régions ressources du Québec. Finalement, nous sommes persuadés que ces engagements du gouvernement peuvent être honorés sans mettre en péril la croissance des régions du Québec.

2215 Egalement, comment le provincial peut risquer de mettre d'autres mises à pied dans l'industrie du sciage, alors que les Américains font de la soupe avec les usines au Québec, avec leur vingt-sept pour cent (27 %) de surtaxe.

2220 La recommandation, c'est d'enlever les arbres commerciaux des aires protégées du mont Groulx, pour permettre des garanties d'emploi pour les travailleurs de la Côte-Nord.

Merci.

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaumont, je pense que c'est clair. J'aurais pas de questions, mais je vais vous souhaiter bonne chance en termes d'emplois.

2230 **PAR M. LAURENT GAUMONT:**

On va essayer.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites deux (2) ans?

2240 **PAR M. LAURENT GAUMONT:**

Deux (2) ans. Et puis ça fait depuis l'automne passé, à Bowater.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Gaumont, pour votre participation.

2245

PAR M. LAURENT GAUMONT:

Les voisins nous aident, nous aident pas, et notre gouvernement est pas en train de nous aider. Il faut que ça se réveille avant que ça vire mal.

2250

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Votre message est clair.

JACQUES DUHOUX

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous invitons maintenant monsieur Jacques Duhoux. Bonjour monsieur Duhoux.

2265 **PAR M. JACQUES DUHOUX:**

Bonjour.

2270 Alors je suis un citoyen, résident temporaire dans les monts Groulx. Ayant joué pas mal depuis vingt (20) ans dans ce territoire-là, et ayant guidé du monde pour leur faire découvrir les monts Groulx, leur faire découvrir en raquettes et en traîneau à chiens, j'ai mis quelques idées sur papier.

2275 Elles correspondent pas mal aux interrogations que j'ai posées à la dernière séance du BAPE.

D'abord, pour les limites, je propose que la limite nord soit ramenée plus au nord, soit descendue au nord jusqu'à la nouvelle route de l'Hydro Québec, le long de la Hart-Jaune.

2280 Cette limite, cette augmentation serait placée dans la zone 3, parce que depuis l'ouverture de cette nouvelle route, l'accès va être beaucoup plus facile sur tout ce massif nord qui n'a quasiment pas été exploré. À partir de ce massif nord, il y a sept (7) rivières, sept (7) ruisseaux qui descendent jusqu'à la route, et qui sont des voies de pénétration possibles, en hiver du moins.

2285 Pour ce qui est des limites dont on vient de parler, sur les enclaves des "claims" miniers, je trouve légitime que ces enclaves existent, puisqu'il y a des droits acquis sur les "claims" miniers, je suggère qu'une fois que les "claims" deviennent inactifs, qu'ils passent automatiquement sur le territoire de la réserve.

2290 À propos de la zone écologique qui est prévue, zone numéro 1, je suggère que les limites de la zone tiennent compte de deux (2) connecteurs de pénétration, des pénétrations qui viennent en hiver seulement, le long de la rivière Beupin, pour accéder à la rivière Tounustouc, et au nord de la région zone écologique, un réseau dont j'ai indiqué l'itinéraire au ministère de l'Environnement, et qui va de la rivière Beupin au petit lac Manicouagan.

2300 Pour ce qui est de la limite sud, je viens avec la même proposition que les industriels de Port-Cartier, c'est d'harmoniser les deux (2) limites, mais vers le sud, contrairement à ce qui est proposé. Voilà pour les limites.

Question toponymique, on parle de Uapishka, je suis parfaitement d'accord avec cette idée-là, c'est une bonne idée. Peut-être pourrait-elle être étendue à la zone de René-Levasseur, le même nom. Sauf que les contraintes sont pas les mêmes.

2305 On pourrait, pour la zone René-Levasseur, parler de Météore peut-être, qui correspondrait à l'origine géologique et qui, de toute façon, est plus court que Napoléon-Comeau, Alexandre-Napoléon-Comeau.

2310 Parlons des sentiers! Le document du ministère parle d'un réseau de sentiers. En fait, il y a pas de réseau de sentiers, il y en a aucun. Il y a deux (2) moignons de sentiers, un au sud, au kilomètre 334, lac Quintin, et au nord, à partir du lac, du kilomètre 365, et qui va jusqu'au plateau. Entre les deux (2), il y a rien.

2315 On n'a jamais conçu un projet entre les deux (2) coteaux, et dans ma tête, il ne devrait rien y avoir. Ça reste un territoire ouvert, autonome il faut que les gens puissent créer leur itinéraire, et y vivre et ne pas suivre une indication qu'on leur a donnée dès le départ jusqu'à la fin.

2320 D'ailleurs, les sentiers eux-mêmes n'ont pas été conçus comme sentiers de randonnée. Ils ont été conçus comme sentiers d'accès. C'est pour arriver à la toundra qu'on a fait des sentiers, c'est pas pour se promener.

2325 Ces sentiers ont été créés en 86-87. Depuis quatre (4) ans, on entretient ces sentiers, on essaie de les modifier, les améliorer, pas tellement pour faciliter l'accès, mais plutôt pour, écologiquement, éviter l'érosion.

Parlons d'infrastructures! Les monts Groulx sont un terrain difficile, dangereux, ils l'ont toujours été et ils le seront toujours, il est reconnu comme ça.

2330 Je cite l'exemple de six (6) Anglais qui sont venus cet hiver, qui s'entraînaient pour aller au Pôle nord, ils sont venus spécialement dans les monts Groulx parce qu'ils connaissaient les monts Groulx sous cette réputation-là de terrain difficile. Pour l'anecdote, je vous signale qu'ils ne sont pas parvenus à traverser.

2335 Donc dans cette mesure-là, si le terrain est difficile, les infrastructures, il faut les limiter. En zone numéro 2, on a dit, on ne fait pas d'infrastructures, je suis tout à fait d'accord. En zone numéro 3, on pose des infrastructures, je trouve ça dommage.

2340 On a créé déjà des infrastructures, c'est toujours un point d'impact, un point de pression sur un territoire. Dès qu'on fait une infrastructure, le monde y va plus facilement et c'est un point d'impact plus important.

2345 Et si on souhaite vraiment qu'il y ait un tourisme un peu plus de masse, on pourrait faire deux (2) sentiers, à partir de la route 389 qui monteraient au mont Harfang, qui est au nord du ruisseau, à l'est de la route, ou vers le mont Manic, à l'ouest de la route.

De là, on peut voir tout le territoire du réservoir Manicouagan, on peut voir l'île Levasseur, la réserve écologique, et j'espère qu'on ne verra pas les coupes d'Uniforêt, de la Kruger.

2350 Parlons des usages! Bon, on est bien d'accord sur les usages interdits. Tous les usages secondaires qu'on a interdits, on va trop loin.

J'estime que dans un territoire comme les monts Groulx, qui sont reconnus pour leur autonomie, pour leur liberté, il faut limiter les limitations.

2355 On a tendance, dès qu'on a une parcelle d'autorité, à imposer quelque chose. Alors j'ai vécu comme guide, et j'imposais, c'est une erreur. Il faut garder cette ouverture, cette liberté.

2360 Pour détailler, je parle de chiens de traîneau par exemple, les chiens de traîneau sont autorisés, probablement par hommage à ceux qui ont ouverts le territoire, je remercie tout le monde, mais j'estime que les chiens d'accompagnement, il n'y a aucune raison de ne pas les accepter aussi. Ils ne dérangent personne, parce qu'il y a pas grand monde dans les monts Groulx, ils ne dérangent pas les porcs-épics, parce qu'en général, ce sont les porcs-épics qui sont le moins traumatisés dans la rencontre.

2365 Pour ce qui est des feux, on parle des gens qui voyagent sous tente prospecteur, et c'est un genre de déplacement que j'encourage dans les monts Groulx, parce que c'est un déplacement qui est sécuritaire, ces gens-là, ils restent dans les vallées, ils installent leur tente où il y a du bois, c'est assez logique, donc à des endroits où il y a peu d'impact pour faire un feu.

2370 Les autres, ceux qui sont randonneurs modernes, en général ils emploient un petit poêle de naphta, et malheureusement, il y en a beaucoup qui sont incapables de faire encore un feu. Au lieu d'interdire, il faudrait leur apprendre.

2375 On parle aussi, dans le document, d'essayer de limiter ou de désigner des aires pour les gens qui randonnent en tant que prospecteurs. C'est impossible! C'est impossible dans la mesure où, en hiver, n'importe quel ruisseau, n'importe quel marais, n'importe quel endroit, surtout les sommets, sont accessibles. On passe partout!

2380 Et dans une randonnée, on est incapable de dire où on va pouvoir s'arrêter. C'est pas un règlement qui va nous dire où on va s'arrêter, c'est l'état de la neige, c'est la qualité de la neige, c'est l'état de température, c'est les incidences, le matériel qui casse. C'est pas un règlement.

Donc, c'est pas la peine de mettre des règlements.

2385 Pour la pêche, c'est pas la peine non plus, la pression est vraiment très peu forte.

Pour ce qui est de la cueillette, au Lac Saint-Jean, les machines cueillent les bleuets et l'année suivante, les bleuets poussent quand même. Alors c'est pas la peine d'empêcher quelqu'un de cueillir.

2390 Toutes ces interdictions, il y a pas d'argent, on n'aura pas d'argent. C'est pas la peine de mettre des interdictions, si on n'est pas capable de surveiller. Alors pensons-y pas.

2395 Une remarque sur le paysage, donc on a protégé les paysages des monts Groulx par l'île
Levasseur, la péninsule Memory, je consens que la compagnie Kruger est très ouverte à
amenuiser l'impact de ses interventions dans le sud de l'île, je viens d'entendre qu'Uniforêt, les
gens de Port-Cartier seraient également ouverts à ce genre de collaboration.

2400 Je termine sur la gestion. La gestion, ça fait dix-sept (17) ans que le public, que le milieu
gère les monts Groulx, donc il y a pas de raisons qu'on puisse pas encore faire dix-sept (17) ans,
avec le milieu et d'autres intervenants. À condition qu'il y ait pas trop d'administration là-dedans.

J'ai terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 M'autorisez-vous une (1) question ou deux (2), et c'est pas le règlement qui le prévoit.

2410 Je pense que votre message, essentiellement, par rapport à la réglementation, on
comprend aisément que vous êtes pas en faveur d'une réglementation; si vous me permettez, je
dirais que de toute façon, règle générale, dans la société, je connais pas beaucoup de gens qui
sont pour les réglementations.

2415 C'est une règle sociale qui, à l'occasion, quand on n'en a pas, c'est les gens qui le
demandent, des règlements, jusqu'à temps qu'on rencontre certains problèmes.

2420 Au-delà de ça, vous étiez présent hier soir, je vous voyais écouter aussi attentivement les
divers aspects, mais quant à l'utilisation, de mode je dirais par rapport aux usages, tourisme de
masse, tourisme non de masse, et à l'intérieur du tourisme qui est plus clairsemé, il y a
différentes façons de voir les choses, vous avez entendu des gens qui disaient entre autres,
bravo pour le lac Quintin, pour l'aménagement, vous l'avez abordé tantôt.

Vous dites dans votre mémoire, un peu plus loin, en disant c'est une erreur, c'est une
erreur, vous avez expliqué que c'était parce que là, ça créait une pression en proposant le site.

2425 C'est assez difficile de savoir où passer la ligne de la réglementation, de la non-
réglementation. On a entendu d'autres gens qui disaient, favorisons l'approche éducative et puis
on verra, c'était pas dit comme ça mais on réglementera quand les problèmes se présenteront.

2430 Tout ça mis ensemble, est-ce qu'on peut penser que dans votre cas, j'ai plus qu'une
question mais êtes-vous d'accord à voir que le rôle du conseil de conservation, sans
réglementation, ou avec le minimum, ou avec un rôle d'établir des règles si des problèmes se
présentent, le conseil de conservation, c'est un organisme qui serait dans le milieu, qui serait pas
juste gouvernemental, pour vous, ça paraît pas déjà quelque chose qui, dans la volonté du
promoteur, c'était de tout de suite s'associer les gens du milieu.

2435

Quand le promoteur veut avoir la Société des Amis des monts Groulx dans le conseil de conservation, on a entendu hier les réserves des administrateurs, des membres de la Société des monts Groulx. Mais ça prend quelque chose quelque part pour partir ça, pour à la fois le protéger et en même temps le faire connaître.

2440

Est-ce que pour vous, le conseil de conservation, ça vous apparaît un instrument adéquat et si non, il y a tu des modifications que vous verriez dans ce genre d'organisme là pour chapeauter les monts Groulx et l'ensemble des autres.

2445

PAR M. JACQUES DUHOUX:

Vous parlez du conseil de gestion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Oui, conseil de gestion, comité de gestion disons au sens large.

PAR M. JACQUES DUHOUX:

2455

Non, là je trouve l'idée bonne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

Telle qu'elle est présentée?

PAR M. JACQUES DUHOUX:

Oui, oui, il faut embarquer là-dedans.

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça veut dire que c'est à l'intérieur d'un comité comme ça que vous verriez que l'absence de règles ou l'approche éducative...

2470

PAR M. JACQUES DUHOUX:

Ce serait à discuter à l'intérieur de ce comité-là, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Ce serait l'entité adéquate pour ça.

PAR M. JACQUES DUHOUX:

2480 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 On a entendu des gens qui demandaient également que le comité ou le conseil de conservation, pour prendre le terme exact, demandaient qu'il y ait un pouvoir décisionnel dans le conseil de conservation.

C'est tu quelque chose qui vous apparaît important?

2490 **PAR M. JACQUES DUHOUX:**

Pas nécessairement. Le ministère de l'Environnement est de toute façon dans ce comité de gestion et puis il sera là pour entendre ce qu'on leur propose.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2500 Après tout ce que vous avez entendu depuis hier, comme usager de longue date, on le voit dans votre mémoire, c'est quoi que vous retenir de l'ensemble des interventions depuis hier soir, parce qu'on a le portrait global de la participation à date.

PAR M. JACQUES DUHOUX:

2505 Moi, je suis bien d'accord d'entendre toutes les oppositions, les pour et les contre, je trouve que c'est un bon exercice d'être là et d'entendre tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Monsieur Duhoux, on vous remercie beaucoup pour votre participation, en première et en deuxième parties, et d'avoir fait part de vos commentaires. Merci.

MOUVEMENT AU COURANT

2515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2520 Nous allons nous mettre en communication avec le dernier participant cet après-midi, il s'agit de monsieur John Burcombe qui représente le Mouvement Au Courant. Monsieur Burcombe va être en lien téléphonique avec nous depuis j'imagine Montréal.

Bonjour monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2525 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Vous êtes notre dernier participant pour la dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique, je vous ai présenté mais je pense que ce serait important que vous fassiez votre propre présentation de qui vous représentez et de votre intérêt dans le dossier.

2535 Et on va vous expliquer, vous connaissez les règles de toute façon des audiences publiques.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2545 Alors oui, mes commentaires seront assez courts.

2550 Mon nom, c'est John Burcombe et je représente le Mouvement Au Courant, un groupe de bénévoles formé en 1990 avec deux (2) buts principaux: premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et deuxièmement, de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

2555 En partant, je dois dire que je n'ai pas examiné ou suivi le dossier en profondeur, en partie du fait que les audiences se tiennent en même temps que celles sur le lac Kénogami.

Donc sans entrer dans les détails, je suis heureux que les monts Groulx soient finalement protégés. De plus, je suis d'accord qu'il y aura différents niveaux de protection, d'accessibilité et d'utilisation de cette aire protégée.

2560 Quant à l'île René-Levasseur, la protection de la presqu'île à l'est, de la baie Memory, me semble être liée plus aux monts Groulx qu'à l'île, puisque la raison principale invoquée est celle du paysage. En effet, avec cette protection, la vue du mont Babel, pour les visiteurs du mont Groulx, ne sera pas détériorée par des coupes à blanc.

2565 C'est aussi la raison, peut-être, qu'on examine les deux (2) aires protégées à la même audience, afin de ne pas donner trop d'importance à la protection de l'île René-Levasseur elle-même. Néanmoins, le reste de mes commentaires concernent cette protection.

2570 Premièrement, il est surprenant pour moi que le document de présentation de l'aire protégée sur l'île n'a pas de contexte. En effet, il n'y a pas d'historique des efforts passés visant la protection de l'île au complet. Il n'y a pas de mention que l'île possède déjà la plus grande réserve écologique du Québec et que réserve écologique est le plus haut niveau de protection. Il n'y a pas de justification du choix de cette partie particulière de l'île pour une aire protégée. Il n'y a pas mention non plus que le bois sur le reste de l'île serait coupé.

2575 Bon, alors la protection de l'île René-Levasseur était discutée lors des audiences du BAPE sur l'accès à l'île demandé par la compagnie Kruger, afin de rapporter le bois. Le sujet était abordé en dépit des protestations du promoteur à l'effet que son étude d'impact ne devrait pas adresser les conséquences de lui donner accès à l'île; en effet, l'impact environnemental de la récolte du bois sur l'île n'était pas inclus dans son étude d'impact.

2580 Néanmoins, lors de ces audiences sur l'accès, le ministère de l'Environnement a refusé de fournir son opinion sur les meilleures parties de l'île à protéger. Je crois que cette audience n'a pas eu cette information non plus.

2585 De surcroît, la Société de la faune et des parcs, la FAPAQ, a admis, lors des deux (2) audiences, qu'elle n'a pas d'inventaire de la biodiversité de la faune sur l'île; son intérêt est plutôt axé sur les espèces pour la chasse.

2590 Le fait que la presqu'île choisie ne mérite même pas une classification en vertu du système international de l'UICN indique que le site est effectivement au bas de la gamme. Il est évident pour moi que Kruger a réussi à négocier une entente en sa faveur avec le gouvernement.

2595 La presqu'île est la plus éloignée de son point d'accès à l'île situé au sud-ouest. Pour y arriver, un chemin d'au moins cent kilomètres (100 km) sera nécessaire, puisqu'il faut contourner la réserve écologique. En cédant la partie de l'île la moins intéressante pour lui, Kruger donne la figure d'une compagnie ouverte, soucieuse de l'environnement, et pour sa part, de son côté, le gouvernement ajoute des kilomètres carrés de plus à son bilan d'aires protégées.

2600 Le rapport du BAPE sur l'accès de Kruger à l'île constate que, et je cite:

"L'île René-Levasseur revêt un caractère unique en raison de son contexte géomorphologique, biologique et écologique. De plus, il se peut que des écosystèmes exceptionnels s'y trouvent."

2605 Par la suite, la Commission du BAPE, en donnant son aval au projet d'accès, soutient que la coupe du bois offre l'occasion de découvrir ces écosystèmes exceptionnels. Pour moi, c'est une drôle de façon de procéder.

2610 Je continue de croire que le gouvernement devrait décréter que l'île au complet soit une aire protégée. Et comme deuxième choix, le moratoire sur la coupe du bois sur l'île René-Levasseur devrait être instauré et les inventaires géologiques, floristiques et fauniques entamés, afin d'identifier des sites à protéger.

2615 Ça, c'est la fin de mes commentaires. J'espère que vous les avez entendus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 On vous a entendu règle générale assez bien. Peut-être juste revenir sur votre proposition.

2625 Vous dites, dans un premier temps, ce serait que l'île René-Levasseur soit protégée au complet comme aire protégée, compte tenu des caractéristiques de l'île, et en second lieu, vous dites, un moratoire des coupes forestières jusqu'à temps qu'il y ait un inventaire des caractéristiques floristiques?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui, de toutes les caractéristiques de l'île, géologie, la faune, la flore.

2630 Pour moi, c'est tout des sujets d'intérêt qui devraient être regardés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais dites-vous quelque chose par rapport aux aires protégées qui sont proposées?

2635

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Excusez?

2640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous dites quelque chose par rapport aux aires protégées projetées, celles que le ministère présente actuellement.

2645 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bien, c'est que pour moi, simplement de protéger la presqu'île à l'est n'est pas suffisant. Pour moi, toute l'île devrait être protégée, comme prévu originalement par le gouvernement.

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on doit comprendre que vous êtes d'accord avec la protection proposée par le ministère de l'Environnement, mais que c'est insuffisant, qu'il devrait y en avoir plus.

2655 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

En effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

C'est bien ça?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2665

Oui, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

OK, très bien, je vous remercie.

Je vais vous demander de patienter un peu, monsieur Burcombe, je veux juste vérifier s'il y a des éléments de droit de rectification qui pourraient s'adresser aux propos de monsieur Burcombe. Oui, c'est le cas.

2675

Monsieur Burcombe, si vous permettez, on va commencer les droits de rectification, il y a deux (2) personnes représentant des organismes qui se sont inscrites, et dans un cas il y a une rectification qui pourrait vous concerner, je vous demanderais de patienter en ligne quelques instants.

2680 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

Très bien.

DROIT DE RECTIFICATION
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite donc immédiatement la première personne qui a demandé à intervenir, il s'agit de madame Mélanie Raymond du Conseil régional de développement de la Côte-Nord.

2695

PAR Mme MÉLANIE RAYMOND:

Bonjour. Je voulais juste faire une petite rectification au sujet de l'intervention de monsieur Blais hier sur le FREM, le Fonds régional d'exploration minière, ça a été un petit peu rectifié tantôt, suite à la présentation de l'Association des prospecteurs de Manicouagan.

2700

Le Fonds régional d'exploration minière, c'est une entente spécifique qui est signée entre le ministère des Ressources naturelles, secteur mines, et le CRD.

2705

Et puis je pense qu'il y a peut-être une partie, il faudrait voir avec le MRN, je suis pas certaine, qui vient peut-être d'investissements privés. Mais la grosse majorité du financement vient du MRN et une partie du CRD, évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Donc publique.

PAR Mme MÉLANIE RAYMOND:

2715

Oui. Et c'est pour la mise en place d'un programme d'aide financière dans la prospection minière sur la Côte-Nord, donc pas juste dans la MRC de Manicouagan mais partout sur la Côte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Très bien, merci pour la précision

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite maintenant le représentant du ministère de l'Environnement pour venir faire les rectifications de faits nécessaires. Il s'agit de monsieur Pierre Bertrand.

2730

PAR M. PIERRE BERTRAND:

Bonjour monsieur le Président. Il s'agit de deux (2) petites rectifications.

2735 Une lors de la présentation de l'Association de l'exploration minière du Québec, à la page 5, dans le chapitre ou le paragraphe qui est écrit "Le message véhiculé", troisième ligne avant la fin, et ça a été rapporté par monsieur Caron:

"Cette décision du MENVIQ en contradiction évidente."

2740

C'est la décision du gouvernement du Québec. C'est important de le spécifier, tout le dossier des aires protégées est une décision du gouvernement du Québec et dont le ministère a la responsabilité de mettre en application.

2745

Deuxième rectification concerne la présentation qui vient d'être faite par monsieur Burcombe, une petite rectification. À la page 14 du document concernant la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur, on fait référence, dans le dernier paragraphe:

2750 "La réserve écologique Louis-Babel offre une protection intégrale dans la partie ouest du mont Louis-Babel."

Mais effectivement, on n'a pas spécifié la superficie, comme en fait part monsieur Burcombe.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci monsieur Bertrand.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2760

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Il n'y a pas d'autres utilisations du droit de rectification?

Monsieur Burcombe, on vous laisse maintenant, tout ce que je vais faire maintenant, c'est terminer, annoncer la fin des audiences publiques. Ça vous va?

2770

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Au revoir.

2780

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Nous allons donc procéder à la fermeture des travaux, rapidement.

Donc à partir de maintenant, la partie publique des travaux de la Commission est terminée, il va rester à la Commission de lire, relire et relire tout ce qui a été écrit et ce qui a été dit dans la première partie et dans la deuxième partie.

2790

On a des opinions qui vont dans tous les sens, je pense que tous ceux qui ont participé, et vous êtes nombreux, vous êtes très témoins, en plus d'être participants.

2795

Je vous rappelle que la Commission délibère jusqu'à sa remise du rapport qui est prévue toujours pour septembre 2003.

2800

Au nom de la Commission et de son équipe, on remercie tous ceux qui ont participé à l'audience publique, au premier chef évidemment les participants, le promoteur, le ministère de l'Environnement, les différentes personnes-ressources dont plusieurs ont participé activement à la première mais également aussi à la seconde partie de l'audience publique.

2805

On vous remercie tous parce que par votre contribution, et surtout le maintien d'un climat parfaitement respectueux et parfaitement serein en tout temps, tant dans la première que dans la deuxième partie, vous avez permis qu'on fasse un exercice démocratique serein, on vous remercie infiniment, bravo à vous tous.

2810

Et sur ce, au nom de la Commission et de l'ensemble de l'équipe de la Commission, on déclare la deuxième partie de l'audience publique close, en vous remerciant. Au revoir.

2815

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.